L'info chez soi

Le bulletin communal de Sept-Saulx

Numéro

80

JANVIER 2015

Sommaire

- **Le mot du Maire** Page 3 à 5
- **Etat civil** Page 6
- **Ca s'est passé à Sept-Saulx** Page 7 à 16
- **Un peu d'histoire** Page 17 à 18
- **La vie des associations** Page 19 à 23
- **On vous informe** Page 24 à 34
- **Info pratique** Page 35 à 44
- **Déchèterie** Page 41 à 43
- **Idée de menu** Page 44
- **Compte-rendu du Conseil d'école** Page 45 à 49
- **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal** Page 50 à 57
- **Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims** Page 58 à 65

Mairie de SEPT-SAULX

Téléphone : 03.26.03.90.93

Télécopie : 03.26.03.24.35

@ : mairie.septsaulx@wanadoo.fr

Ouverture de la Mairie au public :

MARDI
de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00

JEUDI
de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00

VENDREDI
de 9h00 à 11h00

En dehors de ces horaires l'accès à la Mairie n'est pas autorisé.

LA POSTE

L' AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI
de 13h45 à 17h30

Fermée MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE

L'info chez soi est conçu par la commune de SEPT-SAULX via la commission de communication et est édité par la Mairie.

L'info chez soi
Mairie - 51400 SEPT-SAULX

Contact :
LA COMMISSION DE COMMUNICATION
septsaulx@gmail.com

Le Mot du Maire

Présenter ses vœux c'est normalement un moment de gaité, gardons à l'esprit les événements que la France a subis ces derniers jours. Je suis fière car notre pays a démontré que nous avons de grandes valeurs : **la Liberté l'Egalité et la Fraternité.** Une minute de silence a été observée lors des vœux du maire.

Ce sont les premiers vœux de nos nouveaux élus, Jean-Pierre, Emmanuel, Karine, Guillaume, Vincent et Alexandre. Je tiens au nom de mes collègues leur souhaiter la bienvenue, en espérant qu'ils apprécieront le travail que nous mènerons ensemble.

Je veux sans plus attendre présenter au nom de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux de santé, de joie, de réussite, d'épanouissement pour cette nouvelle année 2015 pour vous, pour vos proches et pour tous ceux qui vous sont chers.

Pour respecter sa volonté, nous avons eu la chance grâce à sa famille de fêter dans l'intimité les 100 ans de Mme Suzanne PION. Une petite cérémonie a été organisée le 20 décembre 2014, à la mairie.

Vous aurez certainement remarqué quelques travaux d'embellissement et d'amélioration que nous avons effectués au sein de notre village et j'espère que ceux-ci ont répondu à vos attentes.

Bien évidemment il en reste encore beaucoup à faire, mon souhait étant de rendre notre commune la plus agréable possible et que ses aménagements et ses infrastructures répondent à vos besoins.
J'en profite pour remercier les services de la gendarmerie, les entreprises qui interviennent pour notre commune, les enseignants de notre école, les associations locales et tous les bénévoles qui gravitent autour pour aider à l'organisation des manifestations.

Notre pôle scolaire compte 151 élèves et comme vous avez pu le constater le succès rencontré à l'accueil du midi nous a contraint à organiser le service à la salle polyvalente. Et oui ! La moyenne est de 45 enfants chaque jour.

Nous travaillons au sein de la communauté de communes pour que nos enfants aient enfin leur propre cantine et surtout que celle-ci soit à proximité de l'école. J'en profite pour remercier Hélène, Séverine et Virginie le personnel de service et d'accompagnement ainsi que Luc et Milène nos employés municipaux qui encadrent aussi les enfants le midi afin de minimiser les risques lors des trajets.

Je tiens à remercier Patricia notre fidèle postière, Brigitte et Edith nos ATSEM et pour finir Natacha, notre secrétaire à qui je mène parfois la vie dure…
Les projets que nous avons décidés de mener cette année sont principalement,

- l'aménagement du parc de jeux face à l'école,
- le remplacement du mur du cimetière de l'église qui tient par des élingues,
- le démoussage du toit de l'église et la pose de gouttières,
- le remplacement du club house au terrain de foot avec ses aménagements et son assainissement,

- la révision de notre POS,
- la finalisation de la modification du POS afin que le lotissement puisse se réaliser,
- l'enfouissement du réseau éclairage public rue du Moulin,
- la rénovation de la salle polyvalente,
- le diagnostic d'eau potable et du réseau d'eaux pluviales,

Je réitère mes bons vœux.
Je vous remercie tous de la confiance que vous nous avez accordée.

Valérie CHAUMET

Etat Civil…

TABLE ALPHABETIQUE

NOMS ET PRENOMS	DATES
NAISSANCE HORS COMMUNE	
BOISSON Ruben, Serge, Pierre	26 janvier 2014
LORSIN Axel	11 mai 2014
LOTHELIER Naël, Yann, Jean-Marie	31 mai 2014
CLOEZ Liam, Adam	12 août 2014
SUERINCK Tom, Pascal, Alain	29 septembre 2014
LAPOULLE Sarah	7 octobre 2014
CERVEAU Arthur	8 décembre 2014
PINTAT Loun, Nicole, Jany	30 décembre 2014
MARIAGES	
TOMKOWSKI Jérôme LEBON Laurent	15 février 2014
ORIGIANO Maria, Graziella LEBRUN Annie, Nelly	15 février 2014
BOUVIER Yoann, Gabriel, Paul VUILLEMIN Gaëlle	15 mars 2014
MICHON Guillaume, Denis, Robert METZ Aurélie, Marie	3 mai 2014
DECES	
LAVOST Edouard, Eugène, Edmond	9 mai 2014
DE GASPERO épouse PRYJMAK Michèle, Marie	26 octobre 2014

Ca s’est passé dans Sept-Saulx…

Cérémonie du 11 novembre 2014

C'est en présence des élus, des anciens combattants, des porte drapeau ainsi que de nombreuses personnes du village dont une majorité d'enfants que s’est déroulée la cérémonie de commémoration du11 novembre. Après les dépôts de gerbes au monument aux morts, c'est sur la tombe des frères DURBEC et à la nécropole militaire que tout le monde a pu se recueillir.

Ca s’est passé dans Sept-Saulx suite…

tout le monde s'est ensuite retrouvé autour du vin d'honneur offert par la municipalité ,

Une réunion Symbiose à Sept-Saulx

Le 10 décembre 2014 en fin d'après-midi, une réunion s'est tenue à la mairie de Sept-Saulx. Organisée par l'association Symbiose, elle avait pour but de sensibiliser à la protection de la biodiversité dans nos communes rurales .
L' association ***« Symbiose, pour des paysages de biodiversité »*** présente la particularité de rassembler les acteurs très différents de la région Champagne-Ardenne qui œuvrent pour une meilleure gestion de la biodiversité *(agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, naturalistes, techniciens, recherche, financeurs).*
Elle se positionne comme une force de propositions en engageant des réflexions et des actions contribuant notamment, à mettre en cohérence les réglementations environnementales avec les réalités d'un territoire.
Elle propose des actions à mener aussi bien dans les espaces cultivés que dans le cœur du village.
Dans un premier temps, le président de Symbiose, Hervé Lapie (également président de la FDSEA de la Marne) a présenté Symbiose, ses objectifs, les actions déjà réalisées et les projets en cours.
La LPO (ligue pour la protection des oiseaux) Champagne-Ardenne, représentée par Francis Desjardins, a ensuite mis l'accent sur la protection des rapaces. Ces oiseaux, grands prédateurs des campagnols (appelés souvent souris) jouent un rôle important en cette période de pullulation des rongeurs qui mettent à mal les cultures.
Pour aider ces auxiliaires de l'agriculteur, il est possible d'installer des nichoirs pour favoriser la reproduction de l'Effraie des clocher (appelée aussi Chouette effraie) et du Faucon crécerelle, un petit rapace que l'on voit souvent faire le vol du Saint-Esprit au dessus des champs.
Ces nichoirs sont devenus indispensables à la reproduction, les cavités étant de moins en moins nombreuses. La LPO Champagne-Ardenne propose d'en poser gratuitement dans la commune et en assurera la suivi. Il est fait appel aux volontaires pour accueillir ces nichoirs chez eux.
Il est également fait appel aux agriculteurs pour signaler de mai à juillet les nids de busards (à ne pas confondre avec la buse qui niche dans les arbres et chasse à l'affût). Les busards, également grands consommateurs de micromammifères ont le tort de nicher au sol et les jeunes sont le plus souvent broyés par les machines lors des récoltes. Un simple appel à la LPO qui s'occupera de sauver la nichée (avec l'accord de l'exploitant) permettra aux oiseaux de se reproduire sans dommage.
Philippe Lecompte, président de RBA (Réseau Biodiversité pour les Abeilles) est ensuite intervenu.
Il a rappelé le rôle irremplaçable des abeilles pour la production agricole, que ce soit au niveau quantité de récolte que qualité. Il a insisté également sur l'importance des cultures pour le maintien de ruches productives et en bonne santé.
Il a donné en exemple d'une action favorisant la ressource alimentaire des abeilles : sur la commune de Beine-Nauroy, environ 400 ha de luzerne sont cultivés (soit 17 % de la Surface Agricole Utile de la commune). 16 agriculteurs de la commune se sont engagés à laisser une

Ca s’est passé dans Sept-Saulx suite…

bande de luzerne non-fauchée (environ 7 m de large) sur une de leurs parcelles afin de la laisser fleurir. Ce qui permet de disposer de façon constante d’environ 10 ha de luzerne en fleur à disposition des insectes pollinisateurs.
Ces bandes de luzerne non-fauchées, présentes au cœur de la plaine à des moments clés, ont plusieurs avantages. Elles sont une véritable ressource de pollen et de nectar pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs (bourbons, papillons…) en période de disette alimentaire. Elles ont également un effet positif sur les populations de passereaux et de perdrix (abri pour les nichées, source d’alimentation due aux insectes).
Les personnes présentes se sont ensuite retrouvées autour d’un verre pour continuer à échanger. Des contacts ont été pris qui devraient permettre de mettre en place des actions de protection.
Si vous avez la possibilité d’accueillir chez vous un nichoir à crécerelle ou à chouette effraie (il faut les placer assez haut et dans un endroit relativement calme), n’hésitez pas à contacter Francis Desjardins (03 26 03 93 85) pour de plus amples renseignements.

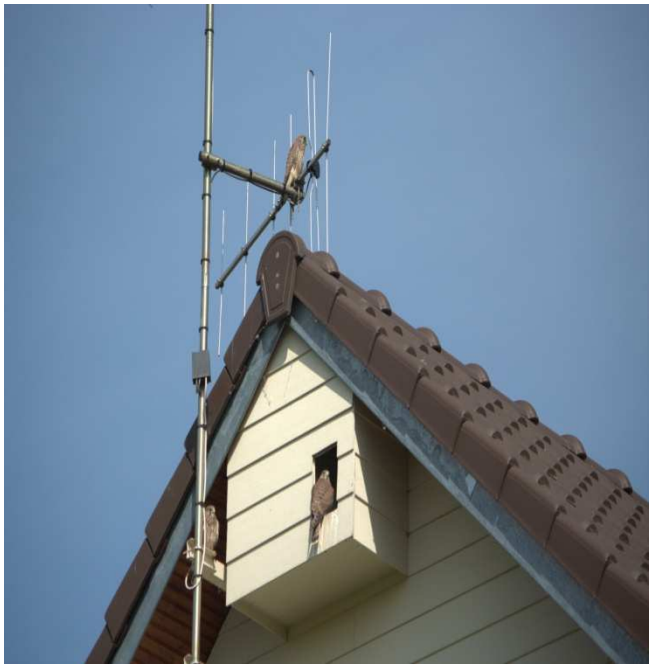

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

Ca s'est passé dans Sept-Saulx suite…

La commission d'embellissement communique

➢ *Résultat du concours cantonal des 'villes et villages fleuris' et 'maisons fleuries' 2014*

Classement Villes et Villages Fleuris
Concours 2014

Canton de VERZY

2ème catégorie: de 301 à 1000 habitant

1er	SEPT-SAULX
2e	LUDES
3e	VILLERS-MARMERY

Classement Maisons Fleuries
Concours 2014

Canton de V E R Z Y

2ème Catégorie: Maison avec Petit Jardin (-500m²)

1er	MATHIEU Gérard	20 rue des Sorbiers	LES PETITES LOGES
2e	WALLERS Jean-Luc	3 Allée des Tilleuls	CHAMPFLEURY
3e ex aequo	LECLERC Luc	rue du Pré des Bourgs	SERMIERS
3e ex aequo	VANZELLA Michel	7 rue Joliot Curie	MAILLY CHAMPAGNE
3e ex aequo	MIMIN Alain	5 rue du Muguet	TREPAIL
a participé	THOUMY Monique	rue du Chalet	CHIGNY LES ROSES
a participé	COLLET	rue du Parc	LUDES
a participé	PULIGNY Dominique	42 rue du Général de Gaulle	SEPT-SAULX
a participé	LAPOULLE Françoise	1Bis Place de la République	VILLERS -MARMERY
a participé	BAILLY Bernadette	27 rue des Allouettes	SILLERY

3ème Catégorie: Maison avec balcon, fenêtre

1er	DEPARIS Arlette	3Allée des Acacias	CHAMPFLEURY
2e	ROBERT Jean-Paul	16 rue de la Liberation	SEPT-SAULX
3e	SOHET Yvette	6 rue Calnot	LUDES
4e	KILETZSKY Monique	rue du Clos des Moines	SERMIERS
4e ex aequo	TIXIER Patrice	rue des Carrières	CHIGNY LES ROSES
a participé	LABRUYERE Louis	9 rue Basse des Carrières	VERZY
a participé	ROGUET Gérard	37 rue Gambetta	MAILLY-CHAMPAGNE
a participé	THIERRY Gérard	4 Place Barberis	LES PETITES LOGES
a participé	BEAUFORT Yvonne	8 rue de l'église	VILLERS-MARMERY
a participé	EICHWALD Sylviane	3 rue du Bas Village	SILLERY
a participé	BERTEMES Fabrice	19 rue de la Source	TREPAIL

Villes et Villages Fleuris

Ca s'est passé dans Sept-Saulx suite…

Suite…

➢ *Concours communal des maisons fleuries 2014*

Remise des prix lors de la soirée des vœux - 16 janvier 2015

➢ *Les lauréats :*

- Dominique et Dominique PULIGNY

- Annie et Jean-Paul ROBERT

- Dominique et Jean-Claude MULLER

- Jocelyne et Michel FRANCK

- Françoise et Jean-Marie JOLLY

Félicitations…

Ca s'est passé dans Sept-Saulx suite…

Suite…

➢ *Félicitations et encouragements du jury à :*

- Michel BONHOMME
- Michèle et Jean-Pierre CHARTIEZIX
- Véronique DENEUX
- Pascale et Laurent DUCLERMORTIER
- Ingrid et Michel LOUIS
- Evelyne et Eric SZYMCZAK
- Micheline et Michel VELARD
- Dany et Marcel VOISELLE

➢ *Journée de citoyenneté*

Comme chaque année, tous les amoureux de la nature sont conviés à la journée de nettoyage de printemps des abords du village.
La date vous sera communiquée ultérieurement. Prévision : courant mars.

➢ *Réunion d'information*

Nous avons la chance de vivre dans un village traversé par la Vesle et par un bras de celle-ci. Malheureusement, depuis quelques années, ce ruisseau est envahi par des 'algues' et des lentilles.

Nous vous invitons à une réunion d'information dont l'objectif est la mise en valeur du ruisseau. Rendez-vous ***Jeudi 12 février 2015 à 18h30 à la mairie.***

Ca s’est passé dans Sept-Saulx suite…

Nous sommes réunis le 20 décembre 2014 autour de notre doyenne et jeune centenaire :

Suzanne vient de franchir le cap des 100 ans le 17 décembre 2014.

C’est toujours une grande fête que le 100ème anniversaire d’une de nos concitoyennes.

Nous en sommes fiers et nous nous réjouissons comme s’il s’agissait de fêter un membre de notre famille.

Ca s’est passé dans Sept-Saulx suite…

"C’est donc une manifestation très exceptionnelle à laquelle vous avez été conviés : rare car c’est le deuxième centenaire que j’ai pu vivre à Sept-Saulx, exceptionnel parce qu’il convient de marquer cet événement de façon aussi modeste que possible car, vous le savez, Suzanne n’aime guère les honneurs et apprécie certes la gentillesse mais en toute simplicité.

Un grand merci à toutes et à tous ceux d’entre vous qui ont permis l’organisation de cet événement, merci à ceux présents ce jour physiquement ou par la pensée qui lui témoignent sympathie, amitié et également reconnaissance.

L’aventure extraordinaire que celle de Suzanne, elle a connu deux guerres, elle a connu toutes les évolutions du 20ème siècle… Le chemin de fer, l’automobile, la radio, la télévision, l’arrivée de l’électricité et de l’eau, le réfrigérateur et aussi internet ….

C’est que 100 ans, ce n’est pas vraiment un compte exact ; cela ne vous fait plus vieillir vraiment ; c’est une étape symbolique qui vous donne un statut particulier parmi nous.

Et puis cela nous donne l’espoir d’atteindre le même but !

Suzanne, nous vous souhaitons un très bon anniversaire et nous vous remercions bien affectueusement de nous avoir permis de prendre du plaisir aujourd’hui. "

Valèrie CHAUMET

Ca s’est passé dans Sept-Saulx suite…

Nous avons un nouveau champion à Sept-Saulx :

Les 27 et 28 septembre 2014, lors des championnats de France d’aviron à Gérardmer, quatre licenciés des Régates Rémoises dont un septemsalicien : Edouard Nicaise, ont remporté **la médaille d’or par équipe**.

Nous leurs présentons toutes nos félicitations…

Un peu d'histoire…

CIMETIERE MILITAIRE DE SEPT-SAULX
NECROPOLE DE SEPT-SAULX

1914-1918
HISTORIQUE

Dés le début de la guerre, les premiers soldats furent inhumés dans le cimetière communal placé autour de l'église.

On y relevait 25 tombes. Les tombes 1 et 25 renfermant chacune un soldat fusillé auxquels je rends particulièrement hommage. Les tombes 2, 6, 7, 8, et 9 contenant chacune 2 ou 3 « braves » tous inconnus.

A compter du 11 novembre 1915, un écriteau est placé sur la porte d'entrée de l'église et à la porte de la mairie :

« Dorénavant, par suite du défaut d'emplacements dans le cimetière communal, les inhumations des militaires doivent se faire dans le cimetière militaire situé à l'ouest du village et à 800 m de l'église , route des Petites Loges, côté gauche au-dessus d'un bosquet ».

C'est le chef de bataillon Martin de Laprade, du 130e régiment d'infanterie, commandant d'armes de la place de Sept-Saulx, en septembre 1915 qui, de concert avec le maire, a choisi l'emplacement du cimetière militaire à créer à Sept-Saulx par suite du défaut d'emplacements dans le cimetière civil.

Le secteur B a d'abord été désigné puis, en avril 1917, étant devenu insuffisant, les secteurs A puis C et à la suite D1, D2 auxquels on a ajouté les emplacements des lignes supplémentaires après avoir utilisé tous les emplacements libres de chaque section.

Le premier militaire inhumé dans le cimetière militaire de Sept-Saulx est le nommé LECOMTE Albert, du 317ème régiment d'infanterie, tué près de Prosnes le 9 septembre 1915, actuellement tombe n° 1360.

A cette époque, il faut signaler la présence des 26 tombes allemandes.

Ce cimetière a une superficie de 16 478 m² et renferme 3045 tombes dont 2 de la guerre 39-45. Il fut déclaré Nécropole nationale en 1915 et refait totalement en 1988.

Il présente le regroupement des corps précédemment inhumés dans des cimetières militaires voisins, principalement de la Veuve Ferme de Moscou- Mont de Billy et Baconnes. Plus de 1000 soldats ont été enterrés directement à Sept-Saulx. A tous ceux-là s'ajoutent quelques soldats tués sur les Petites Loges, les Grandes Loges, Vaudemange et Bouy.

Il est demandé un grand respect et une profonde reconnaissance à tous ces soldats dont le sacrifice de leur vie a permis de sauver notre liberté

Daniel Antoine

* Renseignements présentés à partir de documents officiels.

Un peu d’histoire suite…

Photo du cimetière avant :

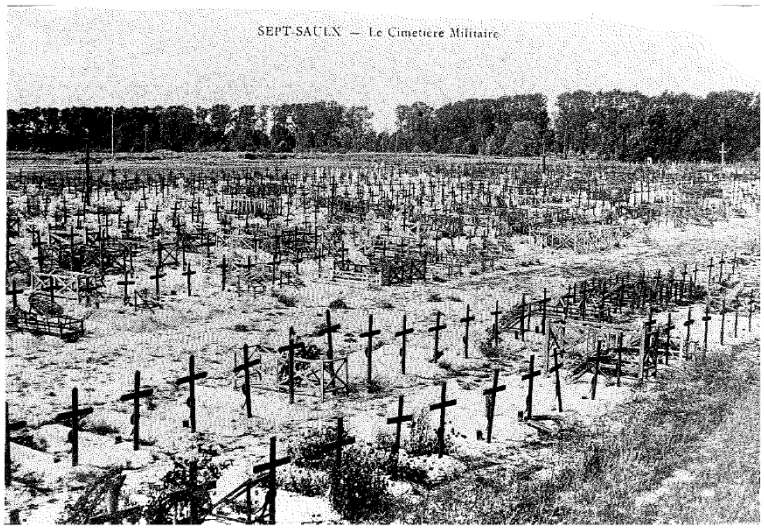

Photo du cimetière aujourd’hui :

La vie des associations …

La traditionnelle galette des Rois de la gym septem-salicienne a eu lieu le mercredi 14 janvier à l'issue de la séance de gymnastique.

La bonne humeur était de mise et une fois encore la convivialité a triomphé, l'amitié est quelque chose de sacré, surtout en ces moments douloureux pour la Nation française, nous étions tous " charlie" !

SOCIETE SPORTIVE
SEPT - SAULX

LOTO ANNUEL DU CLUB

SAMEDI 31 JANVIER 2015

Salle polyvalente de SEPT-SAULX

Ouverture des portes à 19h

DE NOMBREUX LOTS A GAGNER

TV 124 cm, tablette, vol en montgolfière, boxs évasion et détente, maillot dédicacé du Stade de Reims…

Tarifs des cartons (valables pour toute la soirée) :
1 pour 4 €, 3 pour 10 €, 6 pour 16 €

Buvette et restauration sur place

Réservations **:** ***natetjeanphi@orange.fr*** ***/ 06.26.84.03.40***
Pour plus d'infos **:** ***http://sept-saulx.footeo.com***

La vie des associations suite …

A tous ceux que la pratique du Badminton en loisir intéresse….venez nous rejoindre tous les lundis et mardis à partir de 20h30 à la salle polyvalente de Sept-Saulx…

« La petite balle » existe maintenant depuis plusieurs années comme association sportive permettant la pratique du badminton.

Pour découvrir ce sport, des raquettes sont mises à disposition par « la petite balle »…et après une ou deux séances d'essai, pour continuer à pratiquer avec nous, il suffit de fournir un certificat médical et de régler la cotisation qui s'élève à 18 €/an.

Sportivement,
Pascal

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Pascal, le président, au 03 26 03 96 50, ou

Thierry, le secrétaire, au 03 26 47 68 64 ou par mail estienne.t@orange.fr

Vincent, le trésorier, au 03 26 88 36 81 ou par mail v.pierret@free.fr

La vie des associations suite…

LE KARATE CLUB SHOTOKAN DE SEPT SAULX

Accueille **les enfants** à partir de la ceinture orange **les vendredis de 18h à 19h**
Et les adultes de 19h à 20h à la salle Maurice Lambert
Une session enfants débutants a également lieu les jeudis de 18h à 19h à Mourmelon le Petit (provisoirement pour cette saison) ainsi qu'un cours adultes confirmés et compétiteurs de 19h à 20h15

Les cours dispensés par Marc Ducreux Professeur diplômé fédéral DIF CQP 2ème DAN
Assisté par 3 ceintures noires 1er DAN DIF
Cours enfants assistés également par 1 ceinture marron

Le 15 février 2015, de 9h à 12h se tiendra une demi-journée découverte du karaté ainsi que du self-défense féminin

Pour tous renseignements:
06-12-64-14-02
marcducreux@hotmail.com
www.facebook.com/karateclubdeSeptSaulx

Association loi 1901, créée en 2011
Agrément n°0510650

La vie des associations suite …

Association 'Le Myosotis'

➢ *4 octobre 2014*

34°C au

➢ *5 octobre 2014 - jour de* ***la brocante***

Température maximum : 12°C

une grosse partie de la journée (15 mm) Pas de chance…

Le barnum et les parasols initialement prévus pour protéger des plantes délicates du soleil ardent ont servi de parapluies.

La majorité des courageux ayant décidé de braver la pluie et le froid, a visité notre stand.

Le jeu 'estimation du poids du potiron exposé' a rencontré un vif succès.
15 'parieurs' ont été récompensés : les 10 plus proches du poids réel et 5 par tirage au sort.
Merci à nos sponsors pour leur générosité.

Mon poids ? 15,005 kg. Vous avez été plusieurs à donner l'estimation la plus proche : 15 kg. Bravo !

Nous sommes touchés par votre soutien de notre action d'embellissement de la commune. ***Merci pour vos achats de plantes d'appartement, de plantes d'extérieur, de coloquintes… sur notre stand.***

➢ *Débutants ou experts, si vous souhaitez vous investir dans le fleurissement de la commune, ou si vous souhaitez des conseils,* ***n'hésitez pas à nous rejoindre.***

Les contacts :
Marcel CANIVET Tél 03 26 03 91 94
Béatrice JOLLY Tél 03 26 03 23 77
Ou un autre membre de l'association que vous connaissez.

UN NOUVEAU CHEF DE CHOEUR A LA CHORALE LA CIGALE DE VAL DE VESLE !

Créée en 1998, à VAL de VESLE, la chorale LA CIGALE a démarré ses activités sous la houlette de Martial JOST, musicien émérite, professeur de piano et compositeur. Il a dirigé la chorale jusqu'en 2007 et sa rigueur, son exigence et ses nombreuses qualités avaient profondément marqué les choristes. Depuis septembre il a repris sa place de chef de chœur, à la satisfaction des chanteurs.

Laissons-lui la parole :

« ... Je peux vous dire que je suis heureux d'apporter mes compétences aux membres de cette chorale composée exclusivement d'amateurs, qui viennent pour le plaisir de chanter mais aussi l'envie de progresser. Nous irons musicalement aussi loin que possible et peut-être au-delà de ce qu'on peut attendre d'une formation de cette taille, mais qui ne demande qu'à grandir. J'en profite pour faire un appel à la gente masculine des environs : Messieurs, rejoignez-nous pour chanter le lundi soir, c'est vraiment sympa ! »

La CIGALE compte désormais 26 membres, et 4 pupitres : sopranos, alto, ténors et basses.

Elle s'est produite la samedi 6 décembre au foyer rural de Val de Vesle au bénéfice du Téléthon. La photo ci-dessus est due à Daniel JOST.

Venez « essayer » votre participation à La CIGALE durant quelques séances: répétitions le lundi à l'école de Val de Vesle de 20h15 à 22 h15, accueil chaleureux et bonne humeur garantie !

Contacts : Sillery : C. Gagneux-Lantreibecq : 0620833170. Verzenay : F. Renoir : 0326494467. Sept-Saulx : N. Delaunoy : 0326052687.
Val de Vesle : S. Touret : 0326042557. Vous pouvez joindre n'importe quel numéro, Catherine Gagneux-Lantreibecq est la présidente de notre association.

Martial JOST et tous les choristes vous souhaitent une belle année 2015 !!

On vous informe suite…

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

Le Préfet
de la région Champagne Ardenne
Préfet du département de la Marne

VU :

- Le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 fixant la date du renouvellement intégral des conseils départementaux et portant convocation des électeurs,

- le code électoral, et notamment ses articles L 191 et L 192,

sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne,

ARRETE

Article 1er Les déclarations de candidatures aux élections départementales des 22 mars et 29 mars 2015 seront déposées à la Préfecture de la Marne - Bureau des Elections - 17-19 rue Carnot à Châlons-en-Champagne - selon les modalités suivantes :

1er tour de scrutin : les candidatures seront enregistrées :

Avec ou sans rendez-vous :

- **du lundi 9 février 2015 au vendredi 13 février 2014 de 8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 15**
- **le lundi 16 février 2015 de 8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h (horaire impératif)**

uniquement sur rendez-vous au 03.26.26.13.77 ou 03.26.26.13.78 – mail : pref-elections@marne.gouv.fr

- **les mêmes jours de 11 h 30 à 13 h 30**

2ème tour de scrutin : les candidatures seront enregistrées :

Avec ou sans rendez-vous :

- **le lundi 23 mars 2015 de 8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 15**
- **le mardi 24 mars 2015 de 8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h (horaire impératif)**

Article 2 Les déclarations de candidatures doivent être déposées personnellement par un membre du binôme de candidats, son remplaçant ou par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par le ou les candidats (art. L.210-1 du Code électoral), et accompagnées des pièces justificatives demandées. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

Ce dépôt de candidature devra comprendre, outre le mandat éventuel, :

- la déclaration de candidature de chaque membre du binôme de candidats ;
- l'acceptation écrite du remplaçant de chaque membre du binôme de candidats ;

1, rue de Jessaint - 51036 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX - Téléphone 03 26 26 10 10
www.marne.gouv.fr

On vous informe suite…

- les pièces justificatives pour chaque membre du binôme de candidats et son remplaçant.

Chaque binôme devra avoir déclaré son mandataire financier au plus tard le jour de sa candidature.

Pour toute information relative au dépôt de candidature ou à l'organisation de l'élection, les candidats peuvent télécharger le MEMENTO à l'usage du candidat sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur http://www.interieur.gouv.fr

Article 3 Chaque binôme de candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande, devra remettre ses circulaires et bulletins de vote :

- en ce qui concerne le 1er tour de scrutin, avant le jeudi 5 mars 2015 à 17h00, terme de rigueur,
- en ce qui concerne le second tour de scrutin, le mercredi 25 mars 2015 à 12 H 00, terme de rigueur,

Article 4 M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié pour affichage à Mesdames et Messieurs les maires du département de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 14 janvier 2015

Le Préfet

Pierre DARTOUT

On vous informe suite…

Pour obtenir la liste des assistantes maternelles avec leurs coordonnées et leurs disponibilités, vous devez à présent vous connecter sur le site du Conseil Général de la Marne à l'adresse suivante : www.assistante.maternelle.marne.fr

Madame, Monsieur,

Nos employés communaux Milène ROYER et Luc SAGOT procèdent au relevé des compteurs d'eau dans la commune tous les ans lors des dernières semaines de mars et d'octobre.

Merci de leur réserver votre meilleur accueil et de dégager les abords du compteur si nécessaire.

En cas d'impossibilité pour nos employés de relever votre compteur, merci de bien vouloir transmettre votre index de consommation dans la boîte aux lettres de la mairie dans les 15 jours qui suivent. Nous vous rappelons que nous sommes obligés d'attendre d'avoir les relevés de tous pour faire la facturation.

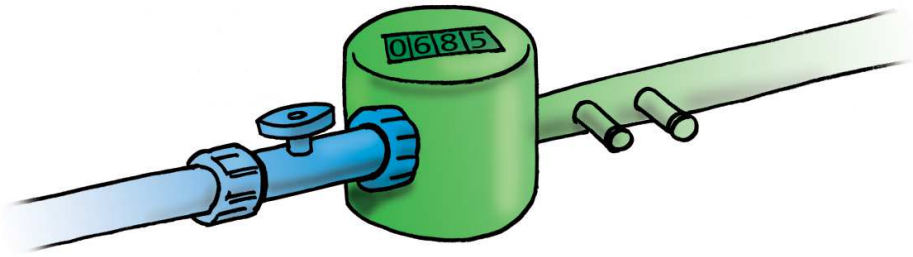

On vous informe suite…

SITE INTERNET

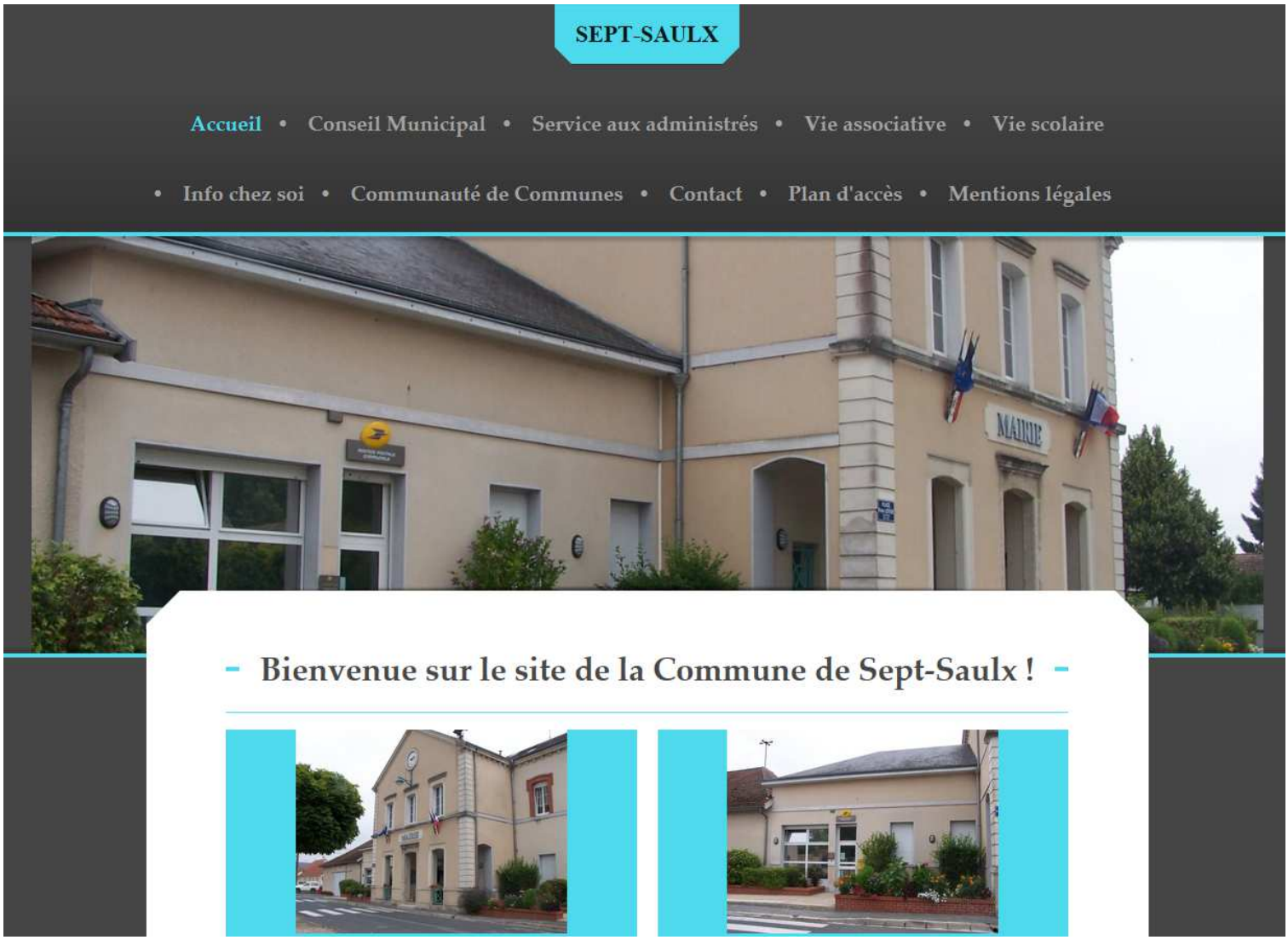

Depuis quelques semaines, nous avons ouvert un nouveau site internet de la commune, vous pouvez le consulter sur :
www.sept-saulx.fr

On vous informe suite…

Familles rurales
Vivre mieux !
Marne

Dans la Marne :

- **75 organisateurs d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement en milieu rural.**
- **Nombreux postes dans toute la Marne**

recrute en juillet 2015

DIRECTEURS ANIMATEURS d'accueils de loisirs

- **Diplômés BAFD ou stagiaires**
- **Diplômes équivalents au BAFD (BPJEPS avec unité capitalisable complémentaire concernant la direction des centres de vacances et de loisirs, DEDPAD, DEFA, …)**
- **Permis B souhaité**

Vous êtes force de propositions, le travail en équipe et la gestion de celle-ci ne vous font pas peur.

- **Diplômés BAFA ou stagiaires**
- **Diplômes équivalents : CAP Petite Enfance, Licence Staps, Licence Sciences de l'Education, BPJEPS, …**

Vous êtes disponibles, dynamiques, créatifs et passionnés.

Alors n'hésitez plus, venez tenter l'expérience et rejoignez-nous !

Pour postuler :
Merci de nous adresser un CV ainsi qu'une lettre de motivation par mail à :
priscilla.guider@famillesrurales.org

On vous informe suite…

Jeunes Sapeurs Pompiers Verzenay

RECRUTEMENT

Votre enfant est âgé de 11 à 13 ans et rêve de devenir Sapeur-Pompier ! Venez l'inscrire à la section des JSP

Devenir jeune sapeur-pompier, c'est vivre une expérience unique. Si tu est motivé, sportif et que tu as envie d'apprendre, rejoins-nous lors de séance de formation les samedi après-midi hors vacances scolaires.

Que fait un Jeune Sapeur-Pompier ?

- Il apprend à connaître le matériel d'incendie.
- Il participe à des manœuvres d'incendie et de sauvetage.
- Il s'initie au secourisme, à la discipline et au civisme.
- Il pratique du sport et se prépare au brevet de jeune sapeur-pompier.
- Il participe aux défilés des cérémonies commémoratives.

Les JSP sont formés dans les 3 domaines d'intervention :

- Le secours à personne.
- La lutte contre les incendies.
- La protection des biens et de l'environnement.

RECRUTEMENT À PARTIR DE SEPTEMBRE

Pour toute demande d'inscription, renvoyez la fiche ci-dessous accompagnée d'une lettre de motivation à:

Association des JSP
Centre de secours de Verzenay
Rue de la gare 51360 Verzenay
jsp.verzenay@gmail.com

Rejoignez nous: www.facebook.com/jeunessapeurspompiers.verzenay

Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Nom: Prénom:

Adresse:

Commune:

Téléphone:

Prénom de l'enfant: Date de naissance:

On vous informe suite…

On vous informe suite…

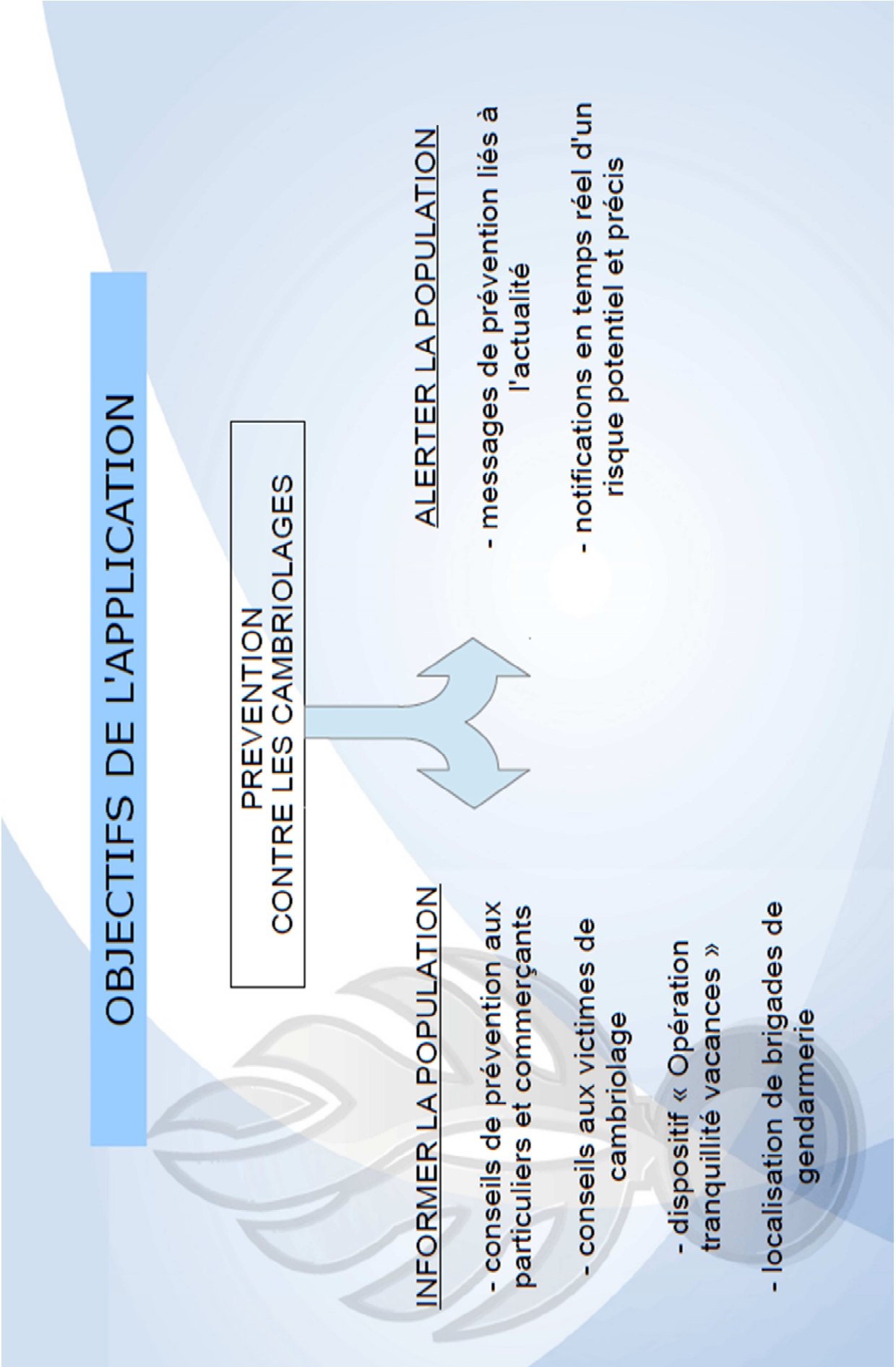

On vous informe suite…

On vous informe suite…

OPERATION
TRANQUILLITE – VACANCES

DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre brigade de gendarmerie.

Brigade de : ----------

Commune concernée : ----------

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : ---------- Prénom : ----------

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie – Lieu-dit, ...)

Code Postal : ---------- Ville : ----------

PERIODE D'ABSENCE

Du : ---------- Au : ----------

TYPE ET CARACTERISTIQUES DU DOMICILE

☐ Maison ☐ Appartement

Etage : ---------- N° de Porte : ---------- Digicode : ----------

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON Si oui, lequel ? ----------

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE

NOM : ---------- Prénom : ----------

CP : ---------- Ville : ----------

☎ ----------

Possède t-elle les clés ? : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

LIEU DE VACANCES

Etes-vous joignable pendant votre absence ? OUI / NON

Si oui, à quelle adresse ? ----------

☎ ---------- Courriel : ----------@----------

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRECISER

Date : ---------- Signature du demandeur :

Info pratique…

TOURISME : désormais toute location se déclare en Mairie

Article 24 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009
Articles 14 et 16 du décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009

DÉCLARATION PRÉALABLE EN MAIRIE

Meublés de tourisme

Articles L. 324-1 à 2 et R. 324-1 et 1-1 et D. 324-1-1 du Code du tourisme

La loi de juillet 2009 a étendu aux meublés de tourisme l'obligation d'une déclaration en Mairie du lieu de situation de la location. Cette disposition s'applique à compter du 1er juillet 2010 pour les nouvelles locations. Pour les meublés de tourisme qui existaient au 27 décembre 2009, la déclaration doit être effectuée **au plus tard le 30 juin 2010**.

Meublés de tourisme : villas, appartements ou studios meublés, à usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile *(☞ gîte rural, séjour à la ferme…)*.

Dès réception de la déclaration précisant l'identité et l'adresse du déclarant, l'adresse du meublé de tourisme, le nombre de pièces, le nombre de lits et la ou les périodes prévisionnelles de location, le Maire délivre un **récépissé**. Tout changement dans ces données nécessite une nouvelle déclaration.

cerfa n° 14004*01

Les **demandes de classement** (étoiles) des meublés de tourisme sont quant à elles à envoyer à la Chambre d'agriculture de la Marne qui est l'organisme agréé par les services de la Préfecture pour procéder au classement des meublés de tourisme (cerfa n° 11819*01) :

Chambre d'agriculture de la Marne, Mme Céline GUERIN, Service Tourisme
Pôle Territoire Homme Entreprise, BP 525, Complexe Agricole du Mont Bernard
51009 Châlons en Champagne Cedex
✆ 03 26 64 90 24 ou 03 26 64 95 05 (sauf le mercredi)

Chambres d'hôtes

Articles L. 324-3 à 5 et D. 324-13 à 16 du code du tourisme

Les propriétaires de chambres d'hôtes sont soumis à déclaration depuis le 1er janvier 2008. La loi de juillet 2009 vient de modifier le lieu de déclaration qui doit maintenant être effectuée au **lieu de l'habitation** concernée *(☞ et non plus dans la commune de résidence du loueur)*. Cet ajustement permet au maire de mieux connaître l'offre touristique de sa commune et de la valoriser dans la mesure du possible.

Chambres d'hôtes : chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

Dès réception de la déclaration précisant l'identité du déclarant, l'identification du domicile de l'habitant, le nombre de chambres mises en location, le nombre maximal de personnes susceptibles d'être accueillies et la ou les périodes prévisionnelles de location, le Maire délivre un **récépissé**. Tout changement nécessite une nouvelle déclaration.

nouveau **cerfa n° 13566*02**

PUBLICITÉ ET INFORMATIONS

Les listes des meublés de tourisme et chambres d'hôtes sont consultables en mairie.

Une fois par an, le maire communique au préfet de région, au président du conseil régional et au président du conseil général les données statistiques relatives aux déclarations reçues.

Info pratique suite…

REPUBLIQUE FRANCAISE

cerfa

MAIRIE de ……………………………………………

N° 13566*02

Récépissé de déclaration en mairie de location de chambre d'hôte

Il est donné récépissé de la déclaration en mairie de mise en location de ……chambre (s) d'hôtes pour un accueil maximal de …….. personnes situées à :

Adresse : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Code postal: |__|__|__|__|__| Commune : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

NOM, Prénom du déclarant :

Adresse (1) :
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Code postal: |__|__|__|__|__| Commune : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Fait à……………., le……………….

Signature du déclarant :

Cachet de la mairie

(1) A remplir dans le cas particulier où le déclarant est domicilié à une autre adresse.

REPUBLIQUE FRANCAISE

cerfa

MAIRIE de

N° 14004*01

Récépissé de déclaration en mairie de location de meublé de tourisme

Il est donné récépissé de la déclaration en mairie de mise en location d'un meublé de tourisme pour un accueil maximal de personnes situé à :

Adresse :

Code postal: Commune :

NOM, Prénom du déclarant :

Adresse :

Code postal: Commune :

Fait à le

Cachet de la mairie

Info pratique suite…

VOS POMPIERS VOUS INFORMENT

LE MONOXYDE DE CARBONE

La présence de monoxyde de carbone (CO) dans une habitation est dangereuse. Alors, comment faire pour protéger votre famille du danger que représente le monoxyde de carbone?

Chaque année on recense 6000 intoxications et 300 décès dus au monoxyde de carbone.

QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde est un gaz inodore, incolore, combustible, il est asphyxiant et très toxique. Il est absorbé en quelques minutes par l'organisme par l'air que l'on respire. Il faut savoir que 0,1 % de monoxyde dans l'air tue en une heure.

La présence du monoxyde de carbone dans l'air résulte d'une combustion incomplète du combustible utilisé (bois, charbon, gaz, fuel…)

L'intoxication au monoxyde de carbone se manifeste par des maux de tête, des nausées, de la fatigue, des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance.

Les intoxication peuvent laisser des séquelles à vie.

QUELLES SONT LES CAUSES DU DANGER

Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude qui ne sont pas correctement entretenus. Si vos appareils sont mal entretenus, les combustibles y brûleront mal et risque de provoquer des émissions de monoxyde de carbone.

La mauvaise aération de l'habitat. Si l'air de votre logement n'est pas suffisamment renouvelé, la combustion de vos appareils sera incomplète et risque de provoquer des émissions de monoxyde de carbone.

Les fumées mal évacuées. Un conduit bouché ne permet pas aux gaz de s'évacuer.

Dans tous les cas le non respect des consignes d'utilisation des appareils à combustion peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

COMMENT EVITER LES INTOXICATIONS

Faire vérifier chaque année les appareils à combustion par des professionnels.

Aérer l'habitat même en hiver et ne jamais boucher les entrées d'air ni couper les ventilations type VMC.

Faire effectuer un ramonage mécanique des conduits et cheminées au moins une fois par an.

Ne pas utiliser de chauffages d'appoint en continu car ils ne sont pas reliés à l'extérieur.

Info pratique suite…

Ne pas chauffer avec des radiateurs de camping prévu pour l'extérieur ou avec le four de la cuisinière porte ouverte.

Vérifier la marque CE ou la norme NF GAZ au moment de l'achat d'un appareil. Les appareils récents raccordés à un conduit de fumée en tirage naturel possèdent un système de sécurité appelé SPOTT : système permanent d'observation du tirage thermique.

EN CAS DE SUSPICION D'INTOXICATION

Aérer immédiatement les locaux en ouvrant les portes et les fenêtres.

Arrêter les appareils si cela est possible.

Evacuer les locaux.

Appeler les secours soit les pompiers (18), soit le SAMU (15), soit le numéro unique d'urgence européen (112)

Ne pas retourner ans les locaux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

POUR PLUS D'INFORMATION CONTACTER

Le centre anti-poison de votre région

Un professionnel qualifié (plombier, chauffagiste…)

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre département.

LE SAVIEZ VOUS

Lors de sa combustion, une cigarette dégage 12 à 22 cm3 de CO

La fumée de cannabis contient "sept fois plus de monoxyde de carbone (CO) que celle du tabac", selon un test d'un magazine français de consommateurs, qui calcule que "3 joints = 1 paquet de cigarettes".

Info pratique suite…

Les précautions à prendre en cas d'orages

La foudre s'abat surtout sur les points les plus hauts et les points mobiles

À la campagne

Se placer dans un **pré**, à une distance des arbres au moins égale à leur hauteur et rester **immobile**, **accroupi** et **pieds joints** (**position de sécurité**). **Ne pas rester sous un arbre, ne pas courir ni marcher**. La foudre se dispersant dans le sol, un écart de pieds de 1 m fait subir une tension de **5000 volts** (la "**tension de pas**").

Portable, métal

Éteindre son téléphone portable, l'antenne ayant une activité ionisante susceptible d'attirer la foudre. **Ne pas porter de métal** (chaînes, alliances…) susceptible, sous l'effet des rayonnements électriques et électromagnétiques de la foudre, de chauffer extrêmement fort.

À la maison

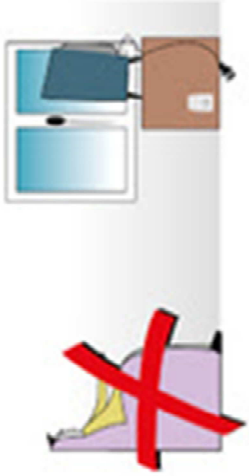

Fermer portes et fenêtres. **Débrancher la télé** ou se placer à côté de la télé (une implosion se produit dans l'axe de l'écran).

En forêt

Se placer en **position de sécurité entre 2 arbres**, peu élevés si possible (préférer les feuillus plutôt que les résineux).

À la plage

Être en **position de sécurité**, sortir de l'eau avant l'orage ou rester le plus immergé possible si l'orage a commencé. **Ne pas se déplacer, ne pas rester allongé**.

Source : Météorage

Info pratique suite…

Le 8 mars 2015 au plus tard, tous les logements français devront obligatoirement être équipés d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF). Une mesure salutaire pour peut-être, enfin, endiguer le fléau des incendies domestiques en France ?

La statistique peut paraître étonnante, mais il y a bien un incendie qui se déclare toutes les deux minutes en France ! Les conséquences en sont dramatiques puisque, chaque année, on enregistre plus de 10 000 personnes blessées et environ 800 décès causés par des incendies domestiques. Il était temps que le législateur français, à l'instar de ses homologues anglo-saxons, impose l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF). Ces appareils permettent d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore. Dans les pays où le taux d'équipement en DAAF des foyers est supérieur à 90 % (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Australie, etc), on constate une réduction de 50 % du nombre d'incendies nécessitant l'intervention des secours, et de 50 % du nombre des décès cus aux incendies d'habitation.

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend donc obligatoire en France l'installation d'un DAAF. Mais il aura fallu attendre l'arrêté du 5 février 2013 pour en connaître les modalités précises. Tous les logements sont concernés, qu'ils soient nouvellement construits ou existants, qu'ils se situent dans un bâtiment collectif ou dans une maison individuelle. Cette installation incombe à l'occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire, et ce ui-ci devra également veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif[1].

Norme NF

Une sage précaution : lorsque vous achèterez un DAAF, vérifiez bien qu'il soit conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Celle-ci prévoit un certain nombre d'obligations : inscription sur le DAAF, de manière indélébile, du nom et de l'adresse du fabricant, de la norme de référence, des dates de fabrication (ou numéro de lot) et de remplacement recommandées, ainsi que les instructions à l'attention de l'utilisateur. Autres caractéristiques à contrôler : le sigle CE doit être visible sur l'emballage du détecteur, ce dernier doit comporter un bouton test permettant de vérifier son bon fonctionnement, et un signal spécifique doit indiquer la faiblesse des piles. A noter que les DAAF utilisant l'ionisation sont maintenant rigoureusement interdits (Code de la santé publique : R.1333-2) au profit des détecteurs thermiques ou optiques.

Attestation

Quant au positionnement du DAAF, il dépend de la configuration de votre logement. On peut cependant observer quelques règles générales qui concernent :

- son emplacement, de préférence dans ou près des chambres, dans le couloir menant aux chambres, et à distance des sources de vapeur ou de fumée, telles que salle de bains, cuisine ou garage ;
- sa position, au plafond ou, à défaut, en partie haute de la paroi verticale et à distance des autres parois.

Une fois le DAAF posé et mis en service, n'oubliez pas de remettre une attestation à votre assureur Habitation *(voir modèle dans l'encadré REPERES)*. Et pour compléter votre information sur le sujet, vous pouvez télécharger la brochure « Détecteurs de fumée - Mode d'emploi »[2] éditée par le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le ministère de l'Intérieur. ■

[1] *Ces obligations échoient :*
- au propriétaire bailleur pour les locations meublées, saisonnières, les logements-foyers, les logements de fonction et les résidences hôtelières à vocation sociale ;
- aux organismes exerçant des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale pour les logements-foyers et logements familiaux gérés par ces organismes.

[2] www.developpement-durable.gouv.fr/document137796

Déchèterie de VILLERS MARMERY

En déchèterie

Les particuliers et professionnels des communes adhérentes au Sycodec ont accès aux 11 déchèteries réparties sur le territoire.
Le dépôt est limité à 1m3 de déchets par jour et 250 kg pour les gravats afin de permettre l'accès à tous.
Pour vous rendre en déchèterie, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'accès. Le gardien pourra vous la demander si besoin.

Pratique : le guide déchèterie avec tous les horaires

Ce que vous pouvez déposer en déchèterie

Les cartons d'équipements ou issus d'une activité professionnelle

Les cartouches d'imprimantes ou photocopieurs

Les déchets de soins (sur inscription)

Les déchets ménagers spéciaux (particuliers uniquement)

Les déchets verts

Les emballages en verre

La ferraille

Les gravats

L'huile moteur, l'huile de vidange

Les piles et batteries

Le tout-venant : mobilier, moquette, papier peint...

Vous ne devez pas déposer

- **L'amiante et les déchets radioactifs**
- **Les médicaments**
- **Les ordures ménagères**
- **Les pneus**

Déchèterie de VILLERS MARMERY

SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises

Nouveau !

Collecte des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Vos déchèteries récupèrent les appareils électriques et électroniques usagers :

Déchèterie de BAZANCOURT	SAMEDI de 9h à 12h
Déchèterie de BEINE NAUROY	VENDREDI de 9h à 12h
Déchèterie de BRIMONT	JEUDI de 9h à 12h
Déchèterie de HERMONVILLE	SAMEDI de 9h à 13h
Déchèterie de PONTFAVERGER	VENDREDI de 9h à 12h
Déchèterie de RILLY LA MONTAGNE	SAMEDI de 9h à 12h
Déchèterie de VAUDESINCOURT	SAMEDI de 9h à 12h
Déchèterie de VILLERS MARMERY	SAMEDI de 9h à 12h
Déchèterie de WARMERIVILLE	VENDREDI de 9h à 12h
Déchèterie de WITRY LES REIMS	MARDI de 9h à 12h et SAMEDI de 9h à 12h30

En dehors de ces jours, nous vous invitons à déposer vos équipements chez les revendeurs. Ils ne sont pas acceptés en déchèterie.

Nous vous remercions de votre compréhension.
Pour tout renseignement, contactez le **03 26 05 40 78.**

eco-systèmes

Déchèterie de VILLERS MARMERY

SYCODEC Plaine et Montagne Rémoises

03 26 05 40 78
www.sycodec.fr

L'accès aux déchèteries

Planning à compter du 6 octobre 2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bazancourt		14h-18h	9h-12h	9h-12h	14h-18h	DEEE 9h-12h
Beine Nauroy		9h-12h	14h-18h		DEEE 9h-12h	14h-18h
Brimont	9h-13h		9h-12h 14h-18h	DEEE 9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h
Hermonville		9h-12h 14h-18h	14h-18h	9h-13h	9h-13h 14h-18h	DEEE 9h-13h 14h-18h
Pontfaverger	14h-18h	9h - 12h		14h-18h	9h-12h	DEEE 9h- 12h 14h-18h
Rilly la Montagne	9h - 12h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h	14h-18h	DEEE 9h-12h
Vaudesincourt		14h-18h				DEEE 9h-12h
Villers Marmery	14h-18h	14h-18h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h	DEEE 9h-12h 14h-18h
Warmeriville	*Été* 14h-18h*	9h-12h	*Été* 14h-18h*	*Été* 14h-18h*	DEEE 9h-12h	*Été* 14h-18h*
Witry les Reims	14h-18h	DEEE 9h-12h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 13h30-18h	DEEE 9h-12h30 13h-18h

** Heures d'hiver à la déchèterie de Warmeriville : 13h-17h suivant les dates officielles*

A noter

- **Heure limite d'accès l'après-midi : 17h45**
- Fermeture les jours fériés

DEEE **DÉPÔT DES DEEE**

Horaires de dépôt des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (écrans, appareils ménagers..). En dehors des jours prévus, ces déchets sont refusés en déchèterie.

Idée de menu…

Tourtière de fêtes

ES BRISÉES, 4 OIGNONS JAUNES, 4 GOUSSES D'AIL, 2 JAUNES D'OEUFS
RA FRAIS, 200 GRAMMES DE VEAU HACHÉ, 200 GRAMMES DE PORC HACHÉ,
1 BOUQUET DE PERSIL FRAIS, 1 BRANCHE DE THYM, 5 CUILLÈRES À SOUPE D'HUILE DE TOURNESOL, 1 CUILLÈRE À SOUPE D'HUILE D'OLIVE, SEL FIN BLANC,

Préchauffer le four à th 6 ou 180°C. Laver, peler et hacher les gousses d'ail et les oignons. Les faire Revenir dans une sauteuse avec l'huile d'olive pendant environ 5 minutes.
Puis, ajouter le veau et le porc hachés, le persil ciselé et le thym émietté. Saler et poivrer.
Faire revenir la farce pendant encore 5 minutes.
Huiler une grande tourtière avec l'huile de tournesol. Dresser une pâte brisée dans le fond.
Répartir la farce au-dessus. Fermer la tourtière avec la 2ème pâte. Souder ses bords avec les doigts. Faire un trou au milieu de la pâte qui recouvre la tourtière. La badigeonner de jaunes d'œufs à l'aide d'un pinceau.
L'enfourner et la laisser cuire pendant environ 40 minutes. La cuire à 180°C ou th 6.
Garder une cuillère ou deux d'huile de tournesol.
L'huile lui donnera un aspect brillant en fin de cuisson.

Poulet au champagne

1 POULET DE FERME COUPÉ EN MORCEAUX, 4 GOUSSES D'AIL, 40 CL DE CHAMPAGNE BRUT, 70 GRAMMES DE BEURRE, SEL FIN DE CUISINE, POIVRE NOIR EN GRAINS DU MOULIN.

Faire fondre 40 grammes de beurre dans une sauteuse. Y poser les morceaux de poulet.
Les faire dorer en les retournant plusieurs fois sur un feu pas trop vif. Les saler et les poivrer.
Ajouter les gousses d'ail sans les peler. Les laisser colorer quelques secondes.
Puis les verser 20 cl de champagne dans la cocotte. Laisser réduire à découvert pendant quelques instants.
Puis, verser le reste du champagne. Baisser alors le feu.
Poursuivre doucement la cuisson pendant 35 minutes environ.
Lorsque les morceaux de poulet sont cuits, les égoutter. Les poser dans un plat de service chaud. Passer le jus de cuisson. Le lier avec le reste du beurre en parcelles en fouettant vivement.
Rectifier l'assaisonnement. Napper les morceaux de poulet de ce jus.
Servir aussitôt.

Gâteau rose de Reims

30 BISCUITS ROSES DE REIMS,200 GRAMMES D'AMANDES EN POUDRE,
125 GRAMMES DE BEURRE RAMOLLI, 80 GRAMMES DE SUCRE SEMOULE,
4 JAUNES D'OEUF EXTRA FRAIS,1 VERRE DE LAIT ENTIER,4 CL DE RHUM AMBRÉ.

Dans une casserole faire chauffer le lait avec le sucre et le rhum. Battre les jaunes. Verser doucement le lait chaud en tournant pour obtenir une crème consistante. Faire prendre doucement sur le feu sans laisser bouillir. Laisser refroidir. Mélanger le beurre avec la poudre d'amande.
Incorporer petit à petit les gâteaux roses réduits en poudre.
Ajouter la crème refroidie. Bien mélanger. Mettre dans un moule.
Le placer 12 heures au réfrigérateur.
Servir coupé en tranches fines avec de la crème anglaise

Compte-rendu de réunion du Conseil d'école du groupe scolaire de Sept-Saulx - Prosnes

Séance du jeudi 16 octobre 2014

Ordre du jour :

•Remerciements
•Effectifs
•Règlements
•Médiathèque et piscine
•Sorties et manifestations
•Sécurité
•Questions diverses

Participants :

Communauté de Communes :
Mr DESSOYE chargé de la commission scolaire,

Municipalités :
Prosnes : Mr SOTER (Maire),
Sept-Saulx : Mme CHAUMET (Maire) et Mme FOURNIER (conseillère municipale).

Equipe Enseignante :
Mme LACROIX, Mme VOLLMER (Directrices écoles maternelle et élémentaire, enseignantes),
Mme PLOS, Mme MORENO, Mr BOURGEOIS, Mr RAUX et Mme MONVOISIN (enseignants).

Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) :
Mme PINTAT

Représentants des parents d'élèves :
Mme EMOND et Mme CHEVALLIER (représentantes école maternelle),
Mme THILL, Mme MONDET, Mme RENOIR, Mme BODENAN et Mr BEYLOT (représentants école élémentaire).

Secrétaire de séance : Mme RENOIR.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

Excusés :

Mme GAUTHIER et Mme APPERT-COLLIN (Conseillères municipales de Prosnes), Mme ROMBAUT
et Mme GRASSET (ATSEM) et Mr GUYOT (représentant école élémentaire).

•Remerciements

A la Communauté de Communes pour : la participation financière à certaines sorties ;

A la Mairie pour : les différents travaux réalisés dans l'école (étagères, le « vide » effectué dans la salle Informatique) ;

A l'APEPS pour :
- l'organisation de la kermesse,
- la participation financière aux sorties (entrées ou bus) telle que la course d'orientation,
-la participation financière aux spectacles Montval ;

A Mme Moreno pour : avoir assuré l'intérim de la direction pendant le congé maternité de Mme VOLLMER avec beaucoup d'énergie.

•Effectifs

6 TPS	1 classe TPS/PS avec 1 enfant qui rejoindra cette classe en janvier 2015,
15 PS	
16 MS	1classe MS/GS,
13 GS	
22 CP	1 classe de 22CP,
12 CE1	1 classe de CE1/CE2 dont 2 nouveaux élèves,
14 CE2	
33CM1	1 classe de 27CM1,
21CM2	1classe de 6 CM1/21CM2.

Règlement de l'école

Nous avons travaillé sur un nouveau règlement en début de cette année scolaire, suite à la sortie d'une circulaire au mois de juillet 2014. Nous devions le soumettre au vote du Conseil d'Ecole. Mais nous avons reçu un mail de notre inspecteur académique il y a 3 jours nous indiquant que des changements vont encore avoir lieu en début d'année prochaine. A revoir au prochain Conseil d'Ecole.

Compte-rendu du Conseil d'école suite…

•**Médiathèque**

Pour l'élémentaire, la sortie à la médiathèque de Val de Vesle a lieu les jeudis, 1 fois par mois, pour toutes les classes, du 2 octobre 2014 au 28 mai 2015.

Pour la maternelle, les jeudis 6 et 13 novembre 2014, ainsi que les 12 et 19 mars 2015.

Un devis pour le transport a été communiqué à la CCVCMR. L'équipe enseignante souhaiterait savoir si ce financement est compris dans le budget alloué aux sorties par la Com Com ? La question a été posée à Mr DESSOYE. Si tel est le cas, le coût du transport pour l' aller/retour est trop élevé. Par conséquent, l'équipe enseignante pense arrêter prochainement cette sortie, qui pourrait se faire cette année si la STDM accepte une résiliation du contrat.

•**Piscine**

Cette année, ce sont les enfants du CE1/CE2, avec Mme VOLLMER, qui fréquentent la piscine de Mourmelon-le-Grand les mardis depuis le 14/10/14. Départ : 13h40 de l'école et retour 15h20/30 à l'école. Suite à une décision de l'Inspection académique, il est interdit aux parents d'accompagner les enfants au bord du bassin, mais seulement de les accompagner aux vestiaires.
Le maître-nageur de la piscine a précisé à Mme VOLLMER que l'école de Sept-Saulx a un accord pour ce créneau jusque décembre 2014 mais qu'il faudra revoir pour l'année 2015.

•**Sorties et manifestations**

Maternelle et élémentaire :

*Spectacle de Noël : la compagnie Pois de Senteurs pour les maternelles avec les CP/CE1 + les CE1/CE2 de Mme Vollmer le vendredi 19 décembre le matin.
Un devis sera donné à l'APEPS : 400€ répartis sur les 2 écoles.
*goûter de Noël : la question a été posée pour son financement car ce ne sera pas la Com Com. Il a été émis l'idée de demander aux parents de rapporter des gâteaux "faits maison" ou autres afin de pouvoir maintenir ce goûter de Noël apprécié par tous.

Elémentaire avec l'association MONTVAL

L'adhésion à MONTVAL a été reconduite par l'école élémentaire. Coût = 303 euros (3 euros par enfants), payé par la coopérative scolaire.
Il a été posé la question à Mr DESSOYE si la Com Com pouvait la financer. Refus puisqu'il y a déjà une subvention de 8€ par enfant et par an.

Spectacles de Montval prévus cette année (avec participation financière des familles de 2,50€ à chaque sortie et de l'APEPS pour le même montant. Pour les parents qui n'ont pas adhéré à la Coopérative scolaire, la participation sera plus importante. Pas de bus à financer).

Compte-rendu du Conseil d'école…

1er trimestre :

***Cycle 2** : «Aladin et la lampe merveilleuse» du Théâtre de la lanterne le mardi 25 novembre 2014, à Sillery. Conte oriental tiré des « Mille et une Nuits », présenté à l'aide de marionnettes d'ombres en cuir.

***Cycle 3** : «Art Dada» du Théâtre Billenbois le vendredi 3 octobre 2014, à Sillery. Ce spectacle de marionnettes emporte le spectateur dans le domaine de la peinture, à travers 3 grandes œuvres célèbres.

2ème trimestre :

***Cycle 2 + CE2** : «Green Eggs and Ham» de la Compagnie Koalako le jeudi 15 janvier 2015, à Val-de-Vesle**,** adapté du célèbre livre de Dr SEUSS. Pièce en anglais : chants, rythmes…

***Cycle 3** : «Oncle André connaît la chanson» de Gino HOEL le jeudi 12 février 2015, à Val-de-Vesle. Conte musical : une lettre écrite par l'Oncle André qui relate les péripéties de son neveu, en vacances à la campagne. Chaque souvenir est illustré par une chanson de Bourvil.

3ème trimestre :

*__Cycle 2__ : «Le p'tit banc au bout» de GOLOGO PESTACLE le jeudi 19 mars et jeudi 26 mars 2014, à Val-de-Vesle (lieu à confirmer). Jeu musical à partir d'instruments en bambou et poésie sur le thème de la famille et de l'adoption.

***Cycle 3** : Spectacle ou festival en **avril 2015,** de José MENDES…. A venir….

***Cycle 2** : Jeux CP qui auront lieu le **30 juin en 2015** aux Petites Loges.

***Cycle 3** : Sports collectifs (joueur-but pour les CE1 et CE2 / hand et basketball pour les CM1 et CM2). Les différents tournois seront organisés par Sillery, soit le 11 ou 12 juin 2015 toute la journée, soit sur les 2 journées si les effectifs sont trop importants. Préparation le 12 mai 2015 à 18h aux Petites Loges et tracé le 10 juin 2015.

Elémentaire : autres

*__Classe de CM1/CM2__ : Le Palais du TAU le jeudi 9 octobre 2014 avec l'exposition temporaire des sacres royaux. Financement du bus par la Com Com. Une demande de financement avait été faite pour les entrées mais la Com Com a refusé car les entrées ne sont pas prises en charge, seulement le transport.

•**Classe de CM1/CM2** : le Planétarium le mardi 13 janvier 2015. Une demande de financement a été faite à la Com Com (budget 2015 en préparation mais attente d'éclaircissements de la part de la Com Com avant de décider quoi que ce soit).

***classe de CP, CE1/CE2** : Projet sur la biodiversité : 6 séances ont été programmées pour chaque classe tout au long de l'année scolaire.

***CP/CE1/CE2** : course d'orientation à Sept Saulx cette année qui aura lieu au mois de juin 2015.
***chorale** pour les élèves de Mr RAUX avec 1 représentation au mois de juin 2015 qui permettra d'aborder la polyphonie avec les élèves.

Compte-rendu du Conseil d'école…

*__productions artistiques__ de l'an dernier sont actuellement exposées à Suippes.

*__correspondance scolaire__ en anglais (avec une école Suédoise).

*__projet pour les classes de CP, CE1/CE2__ : château de Vaux le Vicomte au mois de mai ou juin 2015 en fonction du budget restant.

***projet des classes de CM1, CM1/CM2** : sortie à Troyes en Avril, mai ou juin 2015 à la Maison de l'outil ou musée d'Art Moderne en fonction du budget restant.

Maternelle :

-**Portes ouvertes** le 11 juin 2015 qui se dérouleront à partir de 16h.

-Zoo d'Amnéville le 21 mai 1015.

-Rallye sport à Sept-Saulx le mardi 1er juillet 2015.

•Sécurité

1 exercice d'évacuation d'incendie a été réalisé avec succès le vendredi 3 octobre 2014.
Le deuxième exercice aura lieu le mardi 3 février 2015 et le PPMS le 5 juin 2015.
Concernant l'Adeteep : l'exercice d'évacuation du car doit se faire tous les 2 ans. Par conséquent, il devrait se faire normalement cette année. Préparation en cours.

Questions diverses

-Lumières dans les classes : la question a été posée à Mr DESSOYE s'il était possible de prévoir un système qui éteigne les premiers néons dans les classes afin que l'écran du TBI soit moins brillant et l'image moins blanche, pour que les enfants voient bien ce qui écrit sur le TBI sans tout éteindre. A l'étude.

-Règlement pour la garderie-cantine : la question a été posée à Mr DESSOYE si ce règlement (assez conséquent) doit être affiché afin de pouvoir être consulté par les parents d'élèves. Il a été émis l'idée de le mettre dans un classeur et d'en informer les parents. Mr DESSOYE a communiqué www.ccvmr.fr où le règlement est consultable sur le net.

-Il avait été budgétisé des chaises pour nos classes, l'année dernière. Où cela en est-il ?

-A qui doit-on s'adresser pour avoir un nouveau tableau d'affichage ? Le chauffage dans l'école ? Com Com, Mairie ?

Questions posées par les parents d'élèves

Aucune

La séance est levée à 19h30

Les prochains Conseils d'école se tiendront le jeudi 12 février et le jeudi 18 juin 2015 à 17h30.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

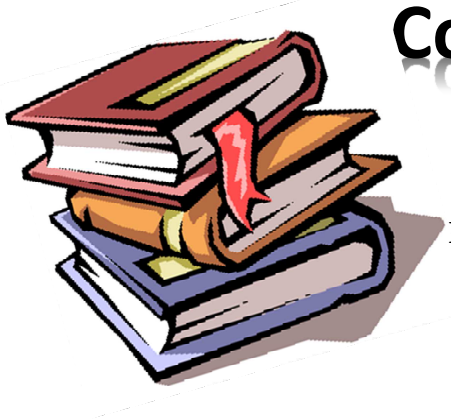

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SEPT-SAULX

Séance du 06 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le six novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice.
Daniel ANTOINE a été nommé secrétaire de séance.

N°55/2014

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA MODIFICATION DU POS AVEC ENQUETE PUBLIQUE

Vu la demande de la DDT par courrier en date du 19 septembre 2014,

Vu l'article L123-13-1 du code de l'urbanisme « lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. »

Vu le projet de création d'un aménagement de 27 lots situé sur la pièce de Champagny.

Vu la zone NAb à modifier en NAa représentant une superficie estimée à 3ha 45a.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la notice explicative présentée par le cabinet CEREG qui répond aux demandes de la DDT.
Voir annexe N° 1 : Notice explicative
Voir annexe N2 : Plan général prenant en compte les aménagements depuis la dernière révision du POS.

N°56/2014 **TAXE D'AMENAGEMENT**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal de Sept-Saulx décide,

- d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal;
- d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°57/2014 **INDEMNITES DE REMBOURSEMENT DES SINISTRES AU BUREAU DE POSTE**

Suite aux 2 sinistres qui ont eu lieu à l'agence postale communale les 05 et 06 septembre 2014, Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports de l'expert mandaté par la CMMA,
Le premier sinistre est arrêté à la somme de 5569.47€ TTC.
Le deuxième sinistre est arrêté à la somme de 1462.32€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les montants préconisés par l'expert, pour un montant global de 7031.79€ TTC.

N°58/2014 **DON DE BOISSONS DE LA BROCANTE**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste des boissons invendues de la brocante.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de les donner pour l'organisation de la journée Téléthon**.**

N°59/2014 **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MOURMELON LE PETIT**

Suite au courrier en date du 10 octobre 2014, Madame Le Maire souhaite que la commune de Sept-Saulx soit associée à l'élaboration du PLU de la commune de Mourmelon Le Petit.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer Denis LECQ, Daniel ANTOINE et Emmanuel VATAT pour être associés à l'élaboration du PLU de la commune de Mourmelon Le Petit.

N°60/2014 **DECISION MODIFICATIVE**

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	014	7391178		Autres dégrèvements sur contributions directes	158,00
D	F	042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisations i	-158,00
					Total	0,00 €

Questions diverses

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal un document accompagné d'un DVD sur la biodiversité.
Ils sont à la disposition de chacun.
Le dossier concernant la vente du terrain dans la zone artisanale n'a pas évolué depuis la dernière discussion.
Madame Le Maire présente une documentation sur un boitier déshumidificateur qui serait à placer dans l'église, le Conseil Municipal désire avoir des explications et charge le Maire de fixer un rendez-vous.

Madame le Maire constate que l'ordre est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 21 heures 55.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE SEPT-SAULX

Séance du 17 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-sept décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie CHAUMET, Maire.

Présents: Tous les membres en exercice

Daniel ANTOINE a été nommé secrétaire de séance.

N°61/2014 **MODIFICATION DU POS (DELIBERATION COMPLEMENTAIRE) A LA DEMANDE DE LA DDT**

Potentialités constructibles dans le tissu dense de la commune.

On constate que les dents creuses qui apparaissent sur le fond de plan utilisé pour le plan de zonage du POS de la commune approuvé le 14 janvier 1980 et modifié le 07 septembre 2006, se sont peu à peu comblées.

Un secteur NAa a été complété au profit d'un petit aménagement de 5 parcelles.
Rue du 11 novembre en secteur Uda une emprise a permis la construction de 2 logements.
Rue Tabur, en secteur Uda, 2 constructions ont été réalisées.
Rue du Général de Gaulle, en secteur Uda, 3 constructions ont été réalisées en front de rue, permettant la continuité du front bâti.
Rue de la désirette, en secteur UDb, un ensemble de 10 logements individuels se sont construits.
Rue des écoles, en secteur Uda, 4 constructions ont été réalisées.

Au total 22 logements ont été construits dans les espaces libres, mobilisant au total une surface de 19 175 m² se répartissant de la façon suivante :

Zone UDa 8575 m²
Zone NAa 2500 m²
Zone UDb 8100 m²

Utilisation de la zone NAa village sud.

Cette zone d'environ 24 000 m² est occupée en son centre par des bâtiments agricoles répartis de chaque côté de la voie d'accès.

.

Du côté nord, le parcellaire qui est plutôt morcelé, est détenu par une indivision. La mobilisation de ces entreprises nécessiterait un consensus au sein de cette indivision mais les démarches réalisées ont révélé des tensions et des désaccords qui ne permettent pas d'aboutir. On peut considérer que cette zone est gelée et aucun aménagement ne pourra être envisagé dans un avenir proche.
Du côté sud, il existe un projet d'aménagement mené par le propriétaire du foncier pour 13 lots sur une emprise d'environ 12 000 m².

Projet de la zone NAb.
La possibilité de réaliser un aménagement s'est portée sur la zone NAb en raison de la disponibilité avérée de la zone 1, les propriétaires étant d'accord pour libérer le foncier.

La zone 2 se trouve également détenue par les mêmes propriétaires en indivision de la zone NAa de la partie nord.

La zone NAb, objet de l'étude d'aménagement est d'une contenance de 37 500 m² dont 23 800 pouvant être mis en œuvre pour la réalisation d'une première tranche de 27 lots

ZONES	SURFACES CONSOMMEES	PROJETS EXISTANTS	POSSIBILITES	OBSERVATIONS
NAa Le village	2 500	12 000		Opération incertaine
NAb La pièce de Champagny			23 000	Opportunité avérée
UDb	8 100			
Uda	8 575	Non quantifiable	Rareté des emprises	
TOTAL	19 175	12 000	23 000	

***N°62/2014* REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement du service de l'eau présenté par la commission gestion de l'eau et joint à cette délibération.

N°63/2014 SUPPRESSION D'EMPLOI

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

La délibération doit préciser :
- le grade correspondant à l'emploi supprimé est adjoint administratif 1ère classe.
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 25 septembre 2014.
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2014,
Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'adjoint administratif de 1ère classe, en raison de la modification de la durée hebdomadaire de travail,
Le Maire propose à l'assemblée,
FONCTIONNAIRES
- **la suppression d'un** emploi d'adjoint administratif de 1ère classe, permanent à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 17 décembre 2014,
Filière : administrative .....,
Cadre d'emploi : agent administratif.....,
Grade : adjoint administratif 1 ère classe..... : - ancien effectif .....2.....
- nouvel effectif .....1.....

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, excepté Jean-Philippe MOUZON qui a quitté la salle à la demande de Mme Le Maire pour éviter un délit d'intérêt.

N°64/2014 AMMENAGEMENT DU PARC DE JEUX FACE A L'ECOLE

Vu l'exposé de Karine FOURNIER,
Sur présentation de plusieurs projets, à savoir :
SEDI Equipements
MEFRAN Collectivités
COMAT ET VALCO, qui n'a pas répondu à l'offre,
HUSSON INTERNATIONNAL,

Considérant la nécessité de remplacer l'ensemble des ateliers qui ne sont plus aux normes, abimés et actuellement démontés.

Le conseil municipal accepte à la majorité (abstention de Béatrice JOLLY et refus de Jean-Pierre DESESQUELLES) des membres qui ont pris part à la délibération.

Décide,
De valider l'ensemble du projet à hauteur de 29 779.56 € TTC de la Société HUSSON INTERNATIONNAL
Délègue le Maire pour faire une demande de subvention « réserve parlementaire » auprès de Mr Philippe MARTIN.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

N°65/2014 ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal valide le tableau des restes à réaliser ci-dessous.

ETAT DES RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2014

N° opération	Dénomination de l'opération	Montant des crédits budgétaires (BP+DM)	Montant des crédits mandatés au cours de l'exercice	Montant des crédits réportés, à mandater (crédits à reprendre au BP2012)
20091	EGLISE	21 000,00 €	- €	21 000,00 €
20124	SALLE POLYVALENTE	15 000,00 €		850,00 €
201401	RUE DE L'EGLISE	52 000,00 €	30 355,96 €	21 600,00 €
201404	TERRAIN DE JEU	25 000,00 €		25 000,00 €
	TOTAL			**68 450,00 €**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2015 :

- Effacement des réseaux rue du moulin 100 000 €
- Remplacement du mur du cimetière de l'église 16 000 €
- Club House 130 000 €

N°66/2014 **EFFACEMENT DU RESEAU FILS NUS RUE DES MOULINS**

Madame Le Maire présente à l'assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue du moulin de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux étant réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Après examen du projet et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue du moulin, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

La commune s'engage de ce fait à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé.

N°67/2014 PROJET CLUB HOUSE

Suite à la présentation du projet Club House par les membres du bureau de la Société Sportive de Sept-Saulx et :
Vu la non-conformité du réseau d'électricité,
Vu l'état de délabrement du bâtiment, châssis de fenêtres,
Vu l'isolation inexistante ou vétuste du bâtiment,
Vu la non-conformité du système d'assainissement,
Vu la non-conformité de mise en accessibilité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Le Conseil Municipal :

Accepte à l'unanimité le projet de Club house, décide d'inscrire au budget la somme de 130 000.00 €,
Autorise Mme Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture, DETR,
Autorise Mme Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre Horizon Bleu 2016.

N°68/2014 **DECISIONS MODIFICATIVES**

Concernant le budget M14

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	21568	201405	Autre matériel et outillage d'incendie et de défen	1 376,00
D	I	21	2151	201401	Réseaux de voirie	5 624,00
D	I	21	2151	201403	Réseaux de voirie	-7 000,00
					Total	0,00 €

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	040	28051	OPFI	Concessions et droits similaires	-1 376,00
R	I	041	2031	OPFI	Frais d'études	1 376,00
					Total	0,00 €

Concernant le budget M49

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	2158	10004	AUTRES	21 800,00
D	I	20	203	201401	Frais d'études, de recherche et de développement e	-21 800,00
					Total	0,00 €

N°69/2014 OBJET : CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion en bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires de la CCVCMR , animée par les Services du Département, s'est tenue le 9 décembre 2014.
Cette réunion avait pour objectif de présenter aux élus l'intérêt que leur collectivité aurait à adhérer à un Centre Local d'Information et de Coordination CLIC.
Madame le Maire dresse une synthèse de présentation et de fonctionnement du CLIC dans le Département.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal suite…

Ce centre est une structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Ces missions sont déclinées en fonction du niveau de label :
niveau 1 : informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux.
niveau 2 : évaluer les besoins, élaborer un plan d'accompagnement, ou un plan d'intervention.
niveau 3 : accompagner, assurer le suivi du plan d'aide en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner.
Dans la Marne, dix CLIC couvrent plus de 80% de la population, tous les CLIC sont de niveau 3.
Le bilan des personnes aidées est de 4.183. Sur le périmètre de la CCVCMR 2.457 personnes ont plus de 60 ans, dont 914 personnes ont plus de 75 ans.
Depuis 2004, il appartient au Conseil général d'autoriser, de créer, de labelliser, de coordonner et d'animer ce réseau.
Ce dernier a pour objectif de couvrir l'ensemble du Département pour offrir un service public à tous en mettant en cohérence des périmètres pour un meilleur repère de citoyens.
Madame le Maire précise que ce service apporterait à nos personnes âgées des réponses et des suivis personnalisés en cas de soutien à domicile, d'entrée ou de retour d'établissements. médicalisés après une hospitalisation. Il permettrait également à la collectivité d'avoir une parfaite connaissance des besoins en matière de gérontologie sur la commune et de mener une politique performante en la matière.
Le coût de ce service pour la collectivité est de 1€ à l'habitant.
Après ces explications, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CLIC du NORD REMOIS
de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Questions diverses

Madame Le Maire présente le diaporama du SIEM concernant l'aménagement numérique, celui-ci a été présenté à l'ensemble des Maires de la CCVCMR le 9 décembre 2014.

Madame le Maire présente les remerciements de :
Monsieur PRYJMAK,
De l'ADMR de VERZY,
De M SUERINCK et Melle LALOUETTE pour la Naissance de TOM,
De M MARCHAND et Melle RAMMIT pour la naissance d'Hanaé.

Daniel ANTOINE présente le compte rendu de la commission circulation et sécurité routière, elle se réunira de nouveau afin de finaliser quelques points.

Madame Le Maire donne lecture des courriers de Mme MIGNOT, Le Conseil Municipal décide de maintenir sa position concernant la délibération N° 2014/50. Un courrier lui sera adressé ultérieurement.

Madame le Maire constate que l'ordre est épuisé, remercie les membres présents et lève la séance à 00 heure 10.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims

Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Conseil communautaire

Mercredi 21 janvier 2015 Les Petites Loges

COMPTE RENDU

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. D.PARADIS. C.DOREAU. A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. A.GAUTHIER. R.AYALA. G.ROTHIER. A.TOULLEC. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.BOUDVILLE. A.BEAUFORT. S.HIET. D.SACY. C.CHER. T.GIBELIN. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSOYE. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ.
Excusés : S.HERBERT. D.LECQ. J.M.DELCROIX. F.HATTE. J.GRAGE. F.LESEUR. J.E.PEUDEPIECE.

Représenté : D.LECQ pouvoir à V.CHAUMET

1. Aménagement numérique

Le SIEM a accepté d'être le maître d'ouvrage de l'aménagement numérique pour la Marne afin d'obtenir un très haut débit.
Le programme marnais au niveau national a été présenté. Le SIEM doit solliciter l'accompagnement financier du Plan National France Très Haut Débit.
Les communautés de Communes doivent confirmer leur adhésion à la démarche et choisir le projet qu'elle souhaite voir concrétiser sur leur périmètre.

Monsieur Wily DUBOS présente une synthèse de ce dossier travaillé avec Damien WOLFS :

L'Aménagement Numérique dans notre Com-Com

Aujourd'hui pour la plupart d'entre nous, quand nous voulons internet, nous branchons votre livebox sur une prise téléphonique et nous sommes branchés.
Comment recevons nous internet ?
En effet dans notre communauté de communes, la fibre optique arrive d'un DATA center dans 7 NRA, chacun de ces points ou nœuds est matérialisé par une centrale téléphonique. De ces 7 RNA partent des fils de cuivre, jusque chez nous. Ces fils de cuivre conduisent les infos que nous envoient les hébergeurs pour internet (tels Firefox, Safari.)
Si vous habitez près des RNA on pourrait dire que tout va plutôt bien pour vous. A l'heure actuelle, il y a donc 7 villages que l'on peut appeler « privilégié ». En effet ils reçoivent un débit d'environ 15 Mbit/s en téléchargement (le maximum de ce qui est possible dans notre situation et 1 Mbit/s en émission. Ce sont Sept-Saulx, Beaumont-sur-Vesle, Verzy, Verzenay, Ludes, Rilly-la-Montagne, Montchenot.
Citons pour information les RNA de Sillery, Prunay, Bouzy, proches de notre Com Com.
Mais pour les autres villages, la qualité baisse en fonction de la distance de leur raccordement. Entre 4 et 8 Mbit/s en téléchargement et inférieur à 1 Mbit/s en émission.

- *Villers-Allerand → raccordé sur Montchenot*
- *Chigny-les-Roses → raccordé sur Rilly-la-Montagne*
- *Mailly-Champagne → raccordé sur Verzenay*
- *Val-de-Vesle → une partie raccordée sur Beaumont-sur-Vesle et l'autre sur Prunay*

Et pour les autres communes, en fonction des heures, le débit varie de 0 à 4 Mbit/s en téléchargement et en émission on n'en parle pas !

- *Ville-en-Selve → raccordé sur Ludes*
- *Villers-Marmery → raccordé sur Verzy*
- *Les Petites-Loges → raccordé sur Beaumont-sur-Vesle*
- *Trépail → raccordé sur Bouzy*
- *Montbré → raccordé sur Reims*
- *Billy-le-Grand → raccordé sur Vaudemange dont le NRA n'est pas opticalisé*

Ce système existant a beaucoup de failles et ne fait pas que des heureux. De plus, les axes ou fils de cuivre, au fur et à mesure du temps, se dégradent dans le sol. On comprend bien qu'avec des fils dégradés le transport d'informations pour internet est mauvais .On peut concevoir que certains d'entre nous habitant près des nœuds d'émission malgré tout reçoivent mal internet. Les opérateurs aujourd'hui ne réparent pas, ne remplacent plus les fis de cuivre, par des fils neufs.

Quand un particulier ne reçoit rien, sa seule solution est de faire installer une parabole sur son toit pour avoir internet, ou d'utiliser les ondes radio.

Le Conseil Général a confié au SIEM le réaménagement numérique du département de la Marne. Le SIEM a décidé de traiter directement avec les communautés de communes et pas avec chaque commune.

Aujourd'hui le SIEM nous propose de substituer au cuivre, des fibres optiques pour tous les villages de notre communauté de communes afin que tous reçoivent le très haut débit soit 100 mégas bits/s, quelque soit la position géographique. C'est une option qui demande de nous engager.

<u>Mais quels sont les intérêts de la fibre optique ?</u>

C'est un pari positif sur le proche avenir. Avec une fibre optique on augmente significativement le débit, ce qui nous donnera une meilleure navigation sur internet mais pas seulement. Nous ne sommes qu'au début de la dématérialisation. L'augmentation du débit est primordiale pour de nombreuses opérations, pour une entreprise bien évidemment mais pour le particulier aussi.

Un meilleur débit permet :

- beaucoup plus de transferts de données d'une entreprise à une autre (fini le FAX).

- de sécuriser les démarches administratives qui se font de plus en plus sur internet (contrat de travail, DRM, etc.).

- le transfert de fichiers de sauvegarde sur internet.

-une meilleure utilisation des appareils connectés (ordinateur, téléphone, tablette, téléviseur, appareil photos etc.) qui se sont multipliés en peu de temps. Que sera-ce dans quelques années ?

- mieux télécharger les pages internet de plus en plus lourdes, idem pour les sites administratifs.

On en oublie certainement, avec les vidéo-conférences, le travail à domicile, les liaisons qui existent déjà entre l'école et les postes d'ordinateur des élèves chez eux et qui devraient se multiplier.

<u>Voici deux scénarii envisageables. A nous de choisir.</u>

Scénario n°1 :

Apporter la fibre optique à l'ensemble des foyers de la Communauté de Communes, y compris pour les prises isolées. C'est-à-dire 6500 prises à 100 Mbit/s. Pour un coût de 7 M€ HT subventionné à 40 % soit environ 4,2 M€ à emprunter. Les travaux débuteraient fin 2016 et le début du financement serait en 2017

Cette formule a l'avantage du Très Haut Débit (THD) pour tout le monde et la possibilité de recevoir la TV HD par la fibre ce qui pourrait enlever antennes et paraboles dans certains villages. Mais le coût est élevé.

Le SIEM amenera la fibre aux portes des usagers. Des travaux de génie civil, de câblage seront à prévoir, ce qui entrainera obligatoirement quelques gènes ou nuisance dans nos villages. Charge aux abonnés de se raccorder par l'intermédiaire de leur fournisseur d'accès (Orange, Free, Bouygues, Numéricâble, etc..). Le coût du raccordement est aujourd'hui estimé entre 200 et 400 euros. On peut imaginer qu'il soit pris en charge par le fournisseur d'accès, sous forme d'offre commerciale (des offres sont faites actuellement sur Reims). Le coût de l'abonnement est identique à un abonnement classique.

Scénario n°2 : Il répond aux seules demandes des zones les plus défavorisées.

Nous améliorerons le débit dans les communes lésées. Nous reportons à plus tard pour toute la Communauté de Communes l'installation du très haut débit THD. Le coût de 1,3 M€ est bien entendu moindre. Mais le service rendu n'est pas le même. Nous apportons la fibre dans les villages de Vaudemange, Mailly-Champagne, les Petites-Loges, Trépail et Villers-Marmery, pour un débit maxi 15 Mbit/s

Les 2 communes de Montbré et Ville-en-Selve n'auraient comme solution que l'accès par satellite ou par ondes radio.

Les inconvénients d'un tel choix sont grands, nous colmatons les brèches du système actuel sans nous projeter dans l'avenir. C'est une solution transitoire qui nécessitera des investissements ultérieurs.

Conclusion :

A-t-on réellement besoin de la fibre optique ?

La réponse est oui. Nous avons accumulé du retard par rapport à bien des départements français et par rapport aux autres pays européens. Nous ne sommes pas les meilleurs sur le déploiement de la fibre. Puisque l'opportunité nous en est donnée faisons ce pari sur l'aménagement de notre territoire.

Un jour peut-être la fibre optique sera remplacée par autre chose. Mais nous n'en sommes pas là. Cet aménagement nous installe pour quelques décennies en bonne position pour offrir aux entreprises et aux particuliers un vrai service inscrit dans notre temps.

Damien Wolfs
Wily Dubos

Monsieur Gilles DESSOYE fait remarquer qu'il serait intéressant de voir mis en place un fond de péréquation dans ce domaine, compte tenu des disparités ville – campagne (à Reims par exemple l'opérateur se charge de l'installation du réseau).

Après débat et échanges, le conseil communautaire est favorable pour équiper l'ensemble du territoire en très haut débit. Il s'agira de déléguer ce programme au SIEM par délibération.

Dans un premier temps, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier ses statuts pour prendre la compétence aménagement numérique.
La délibération sera notifiée aux communes pour avis des conseils municipaux.

- Délibération n°01/2015

2. Centre Local d'information et de Coordination Gérontologique C.L.I.C

Structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.
Missions déclinées en fonction du niveau de label
Niveau 1 : informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux
Niveau 2 : évaluer les besoins, élaborer un plan d'accompagnement, ou un plan d'intervention
Niveau 3 : accompagner, assurer le suivi du plan d'aide, en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner
Dans la marne 10 C.L.I.C couvrent plus de 98% de la population, tous de niveau 3, plus de 4200 personnes aidées chaque année.
Sur le périmètre de la CCVCMR :

- 2457 personnes de + de 60 ans
- Dont 914 personnes de + de 75 ans

Monsieur le Président rappelle les missions et l'intérêt des C.L.I.C.
L'ensemble des communes devront être rattachées à un C.L.I.C.
La décision de rattachement et de financement appartient aux communes ou leur CCAS.
Le rattachement au C.L.I.C DU Nord Rémois (Fresnes les Reims) participe à une logique de territoire. Il sous-entend une participation communale annuelle de 1€/hab (avec engagement de ce C.L.I.C de se doter d'un demi-poste supplémentaire).

3. Politique intercommunale de l'urbanisme : instruction des autorisations d'urbanisme

1er juillet 2015 : fin d'instruction par les services de l'Etat pour les communes de plus de 10000 habitants et celles membres d'un EPCI de plus de 10000 habitants.
ATTENTION
Instruction ne signifie pas signature et délivrance des actes. Si l'instruction est intercommunale sauf si les élus en décident autrement.

Le comité syndical du Parc Naturel de la Montagne de Reims propose d'étudier la mise en place d'un service mutualisé d'instruction au sein de la maison du Parc. Il s'agirait de la mise en place d'un service public sans transfert de compétence, par convention, avec budget annexe.

Le conseil communautaire mandate le Président pour prendre contact avec le Parc Naturel mais aussi Reims Métropole et la CC de Beine Bourgogne pour connaitre leurs conditions de prestations de service.

4. Questions diverses

4.1. Consultation dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau Villers Allerand

Suite à un contrôle de la station de Villers Allerand par les services de la police de l'eau, il est apparu que celle-ci n'est plus autorisée depuis décembre 2012.
Une consultation a été lancée le 29 octobre 2014 pour établir un nouveau dossier de déclaration dit « dossier loi sur l'Eau ».
Huit cabinets ont répondu à la consultation et après analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir le cabinet BEREST de Chalons en Champagne pour un montant de 3.985 €/HT (avec option si nécessaire campagne de mesures pour un montant de 1.438 €/HT). Une demande d'aide financière est en cours d'instruction à l'Agence de l'Eau.

Le conseil valide à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres.

- Délibération n°08/2015

4.2 Point financier

Voir tableaux récapitulatifs ci-après

Monsieur le Président présente les résultats provisoires des CA 2014.
Monsieur Serge Hiet présente les résultats de fréquentation du caming et du Phare pour 2014 :

Camping

Taux occupation 63%
+ de 14.000 nuitées (sur 122.000 dans la Marne)
Moyenne du nombre de personnes par emplacement 3,7
78,5% d'étrangers (contre 57% dans les autres campings de la région)

Phare

18.923 visiteurs (18.647 en 2013)
Recettes entrées 101.441 €
Recettes boutique 95.010 e (+24,15 %)

Entrées Taxe de séjour 2014

6.393,20 € (dont 2.809 € au camping)
Des relances sont en cours

Comptes administratifs 2014 PROVISOIRES

BUDGET GENERAL M14	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	4.137.702	1.248.146
Recettes	4.721.973	2.003.860
Résultat exercice	+ 584.271	+755.714
Solde restes à réaliser		-80.744

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE M49	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	189.155	89.741
Recettes	212.859	169.862
Résultat exercice	+23.704	+80.121
Solde restes à réaliser		-32.020
BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE M49	**Section de fonctionnement**	**Section investissement**
Dépenses	677.984	161.642
Recettes	618.981	380.632
Résultat exercice	-59.002	+218.990
Solde restes à réaliser		-30.000
BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC M49	**Section de fonctionnement**	**Section investissement**
Dépenses	1.553	
Recettes	3.515	
Résultat exercice	1.961	
Solde restes à réaliser		
BUDGET PHARE M14	**Section de fonctionnement**	**Section investissement**
Dépenses	274.970	5.486
Recettes	285.551	864
Résultat exercice	11.281	-4.622
Solde restes à réaliser		
BUDGET CAMPING	**Section de fonctionnement**	**Section investissement**
Dépenses	78.376	12.619
Recettes	97.172	30.835
Résultat exercice	18.796	18.216
Solde restes à réaliser		

4.3 Ouverture poste saisonnier au Phare de Verzenay

Le conseil communautaire décide d'ouvrir pour le commencement de la saison au Phare un poste saisonnier contractuel 17h30 à compter du 1er février.

Monsieur le Président informe le conseil que ce poste sera occupé jusqu'en mars par un agent saisonnier habituel qui nous a informé qu'elle quitterait le Phare en mars pour prétendre à un poste à temps plein chez un producteur de Champagne. Le projet est alors d'ouvrir un poste en contrat d'avenir pour 35 heures par semaine. Le poste servirait au Phare et au camping.

- Délibération n°02/2015

4.4 Aménagement siège CCVCMR

Le siège de la CCVCMR va pouvoir s'installer dans une partie des locaux de l'école maternelle de Rilly la Montagne dès qu'ils seront vacants (déménagement des classes au nouveau pôle scolaire prévu aux vacances de février).

Le conseil valide les travaux d'adaptation à réaliser :

Devis de peinture	8.046 €/TTC entreprise Cyralex
Devis électricité	9.204 €/TTC entreprise Blanchard

- Délibération n°03/2015

4.5 Projet écoles numériques

La commission éducation a travaillé sur un projet pluriannuel de dotation des écoles en matériel numérique. Pour l'année 2015, le projet est estimé à 56.216 €/HT (pour les écoles de Mailly Champagne, Trépail, Vaudemange, Verzy, Verzenay, Villers Allerand et Villers Marmery)

Le conseil valide ce projet et solliciter le finacement au titre de la DETR 2015.

- Délibération n°04/2015

4.6 Système de pointage des présents garderie et cantine

Monsieur le Président présente Gaelle Mazocky qui a intégré l'équipe administrative et comptable pour gérer les inscriptions et facturations cantine et garderie.

Celle-ci explique qu'un système de douchettes avec code barre a été mis en test dans les communes de Verzenay et de Rilly la Montagne. L'ensemble des sites seront équipés pour faciliter le pointage des présents dans les services périscolaires.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la commande de matériel pour un montant de 3.363 €/TTC.

- Délibération n°05/2015

4.7 Option nomenclature comptable par nature budget principal et budget Phare M14

Le conseil précise par délibération son choix pour la nomenclature par nature pour les budgets M14.

- Délibération n°06/2015

4.8 Convention mise à disposition avec la commune de Verzy terrain pour construction crèche intercommunale

Le conseil autorise le Président à signer une convention de mise à disposition avec la commune de Verzy.

- Délibération n°07/2015

4.9 Remplacement chaudière école de Verzy

Le conseil valide les travaux de remplacement de chaudière à faire à l'école de Verzy pour un montant de 5.010 €/HT.

- Délibération n°09/2015

4.9. Info réunion publique procédure révision SCoT de la Région rémoise : Jeudi 19 février 2015 à Rilly la Montagne

Attention dernière minute : la réunion publique annoncée le 19 février est reportée

Dans le cadre de la procédure de révision du SCoT de la région rémoise, la mise en place de ***concertation avec la population*** est une obligation légale.

La concertation constitue un enjeu de démocratie locale, au service de la qualité du projet. Ainsi, la concertation tout au long de la procédure permet à la population de débattre et de s'exprimer sur le projet de SCOT.

C'est la raison pour laquelle, le COPIL du SCoT interpelle les membres du S.I.E.P.R.U.R. (les communautés) pour
accueillir des panneaux d'exposition,
être un relais dans vos gazettes locales respectives
et accueillir des réunions publiques afin de présenter le projet de SCoT à la population.

Le S.I.E.P.R.U.R. vous fournira
Les panneaux d'exposition et le registre d'observation, à charge pour les communautés d'accueillir pendant un mois l'exposition dans une salle accessible au public et d'en informer ses concitoyens
Des éléments qui pourraient être repris dans vos gazettes locales ou site internet pour informer vos concitoyens

Il est également proposé d'organiser un vernissage de l'exposition ce qui permettra de lancer la réunion publique.

Pour ce faire, nous vous proposons l'organisation suivante :
De 18h30 à 19h30 : une réunion avec les élus de la communauté pour échanger sur les travaux du SCoT et relater l'avancement du dossier
De 19h30 à 20h30 : vernissage de l'exposition et lancement de la réunion publique

Par ailleurs, et dans le cadre de la procédure de révision du SCoT, le SIEPRUR demande aux intercommunalités le chiffrage des objectifs , notamment en matière de consommation d'espaces, de densification, de production et de réhabilitation du logement et d'activités.
Ces éléments sont nécessaires pour compléter le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Après échanges, il est convenu d'envoyer le questionnaire dans les communes qui devront le renseigner pour le 29 janvier.

INFO DERNIERE MINUTE DU SIEPRUR 24 JANVIER 2015 : Suite au comité syndical du SIEPRUR du 24 janvier 2015, les élus ont décidé de reporter les expositions avec réunions publiques après les 29 mars

2015, compte tenu du droit de réserve à respecter dans le cadre des élections départementales dans la mesure où plusieurs membres du sieprur sont candidats.

L'Agence d'urbanisme prendra prochainement contact pour définir de nouvelles disponibilités courant du mois d'avril

Je suis une petite étoile, je me suis cachée dans la photo, retrouvez moi…

Les personnes responsables d'une activité en relation avec notre village, désireuses de faire passer une information dans le journal communal, sont invitées à nous en faire part soit par courrier soit par e-mail.

L'info chez soi
Mairie
51400 SEPT-SAULX

Ou
Nouvelle Adresse Mail
Septsaulx@gmail.com

Toutes les suggestions sont les bienvenues.

Site internet : www.sept-saulx.fr